



ROYAUME DU MAROC

**Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
Département de la Pêche Maritime**

**Protocole de pêche Maroc | Union
Européenne (2014 - 2018)**

**Rapport sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel au titre de
la deuxième année du Protocole**

Juillet 2016

Préambule

Paraphé le 24 juillet 2013 et signé le 18 novembre de la même année, le nouveau protocole de pêche entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne (ci-après le « Protocole ») est entré en vigueur le 15 juillet 2014 pour une durée de quatre ans.

Ce Protocole prévoit d'accorder des possibilités de pêche aux navires européens dans les zones de pêche couvertes. Les espèces autorisées sont classées en six catégories et regroupent, entre autres, les petits pélagiques, les espèces démersales, les thonidés, les sparidés et le merlu noir.

En contrepartie du potentiel de pêche accordé, l'Union Européenne verse une enveloppe financière annuelle estimée à 40 millions d'euros dont 14 millions d'euros au titre d'appui à la mise en œuvre et au développement de la politique sectorielle de pêche marocaine dénommée « Halieutis ».

Conformément aux termes du Protocole et de la documentation validée conjointement en Commission Mixte des 4 et 5 septembre 2014, le suivi annuel de l'utilisation des fonds de soutien à la politique de pêche est assuré par le Royaume du Maroc à travers la réalisation d'un état d'avancement des projets financés par les tranches de l'appui sectoriel versées par l'Union Européenne. Le suivi de la mise en œuvre de l'appui sectoriel est assuré par un groupe technique de concertation et de coordination constitué par les deux parties.

Le présent document dresse la situation des projets programmés dans le cadre de l'appui sectoriel au cours de la deuxième année du Protocole et couvre la période allant du 15 juillet 2015 au 15 juillet 2016.

Abréviations et Acronymes

ANDA

Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture

ANP

Agence Nationale des Ports

APDPS

Agence pour la Promotion et le Développement des Provinces du Sud

AS

Appui Sectoriel du Protocole de pêche Maroc - Union Européenne

CAPI

Comptoir d'Agréage du Poisson Industriel

DPM

Département de la Pêche Maritime

INRH

Institut National de Recherche Halieutique

MDH

Millions de Dirhams marocains

M€

Millions d'Euros

ONEE

Office National d'Eau et d'Electricité

ONP

Office National des Pêches

PDA

Point de Débarquement Aménagé

VDP

Village De Pêcheurs

Sommaire

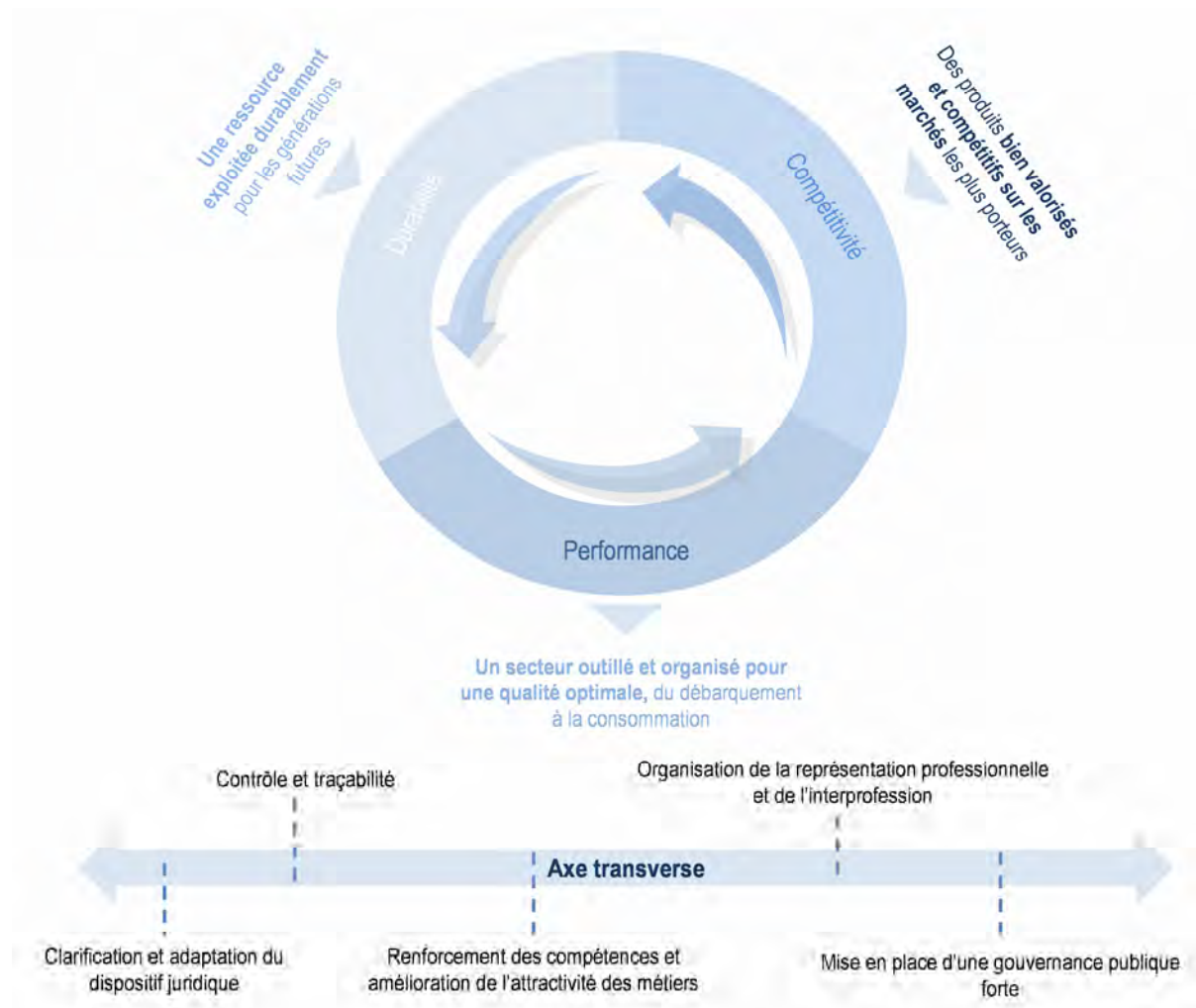
I. La stratégie de développement et de compétitivité de la pêche maritime au Maroc - Halieutis	5
II. Programmation de l'appui sectoriel au titre de la deuxième année du Protocole	7
III. Contribution de l'appui sectoriel à l'investissement public dans le domaine de la pêche maritime et de l'aquaculture	15
IV. Suivi de l'exécution du reliquat de l'appui sectoriel de l'année 1 du Protocole non appelé au cours de l'année 2 (Tranche de 3,92 M€)	16
V. Rapport d'avancement des projets programmés au titre de la deuxième année du Protocole (Tranche de 14,00 M€)	19
1. Construction de la halle de nouvelle génération de Tan Tan	19
2. Construction de la nouvelle halle de Dakhla	21
3. Construction du CAPI de Dakhla.....	25
4. Construction du CAPI de Laayoune	27
5. Alimentation du PDA d'Aftiessat en énergie solaire	29
6. Alimentation du PDA de Lamhiriz en énergie solaire	31
7. Mise à niveau de la halle de Lamhiriz	33
8. Construction de la halle d'Amégriou.....	35
9. Construction des locaux pêcheurs au port de Boujdour.....	37
10. Réalisation de murs de clôture des ports	39
11. Acquisition de tunnels de lavage des contenants normalisés	42
12. Construction de locaux de stockage des contenants normalisés	44
13. Acquisition de matériel de manutention	46
14. Construction du PDA d'Imourane	48
15. Construction du PDA de Tibouda	51
16. Construction du PDA de Tiguert.....	53
17. Création d'un point de débarquement aquacole dans la baie de Cintra.....	56
18. Acquisition de véhicules pour le renforcement du contrôle	58
19. Campagnes de prospection en mer	60
20. Inventaire, évaluation et classement des ressources littorales	61
21. Mise en place d'un réseau d'observateurs scientifiques de la pêche artisanale par la formation de pêcheurs issus des pêcheurs locaux	64

22. Prospection des fonds rocheux	66
23. Construction d'un laboratoire spécialisé en aquaculture à Dakhla	68
24. Construction d'une ferme aquacole expérimentale à Dakhla	70
25. Observation du milieu marin avec un système d'observation d'océanographie opérationnelle	72
26. Harmonisation des systèmes d'exploitation	75
27. Mise à niveau des antennes de santé des gens de mer dans les ports de pêche marocains.....	76
28. Appui aux associations socioprofessionnelles	79
29. Renforcement du contrôle des débarquements à Dakhla	80
30. Travaux de mise à niveau de la zone industrielle de Dakhla	81
31. Construction de logements embryonnaires dans trois VDP	83
32. Travaux de finition du centre régional de l'INRH à Agadir.....	85
VI. Synthèse de l'avancement des projets programmés au titre de l'année 2 du Protocole	88
VII. Révision de la programmation et de l'affectation de l'appui sectoriel pour les années 3 et 4 du Protocole	91
1. Déprogrammation du projet de construction du PDA de Tiguert et financement du projet de réalisation d'un marché de gros de poisson à Inezgane :	91
2. Déprogrammation du projet de construction du PDA de Tibouda et hausse de l'engagement financier au titre de la réalisation des travaux complémentaires dans les VDP de la région de Dakhla - Oued Eddahab	92
VIII. Projets programmés lors de la deuxième année du Protocole et dont le démarrage est prévu en Année 3.....	95
1. Acquisition d'une vedette de sauvetage (25 MDH)	95
2. Acquisition d'un simulateur de pêche, de navigation et de manœuvre (4 MDH).....	95
3. Acquisition d'un navire école (14 MDH)	96

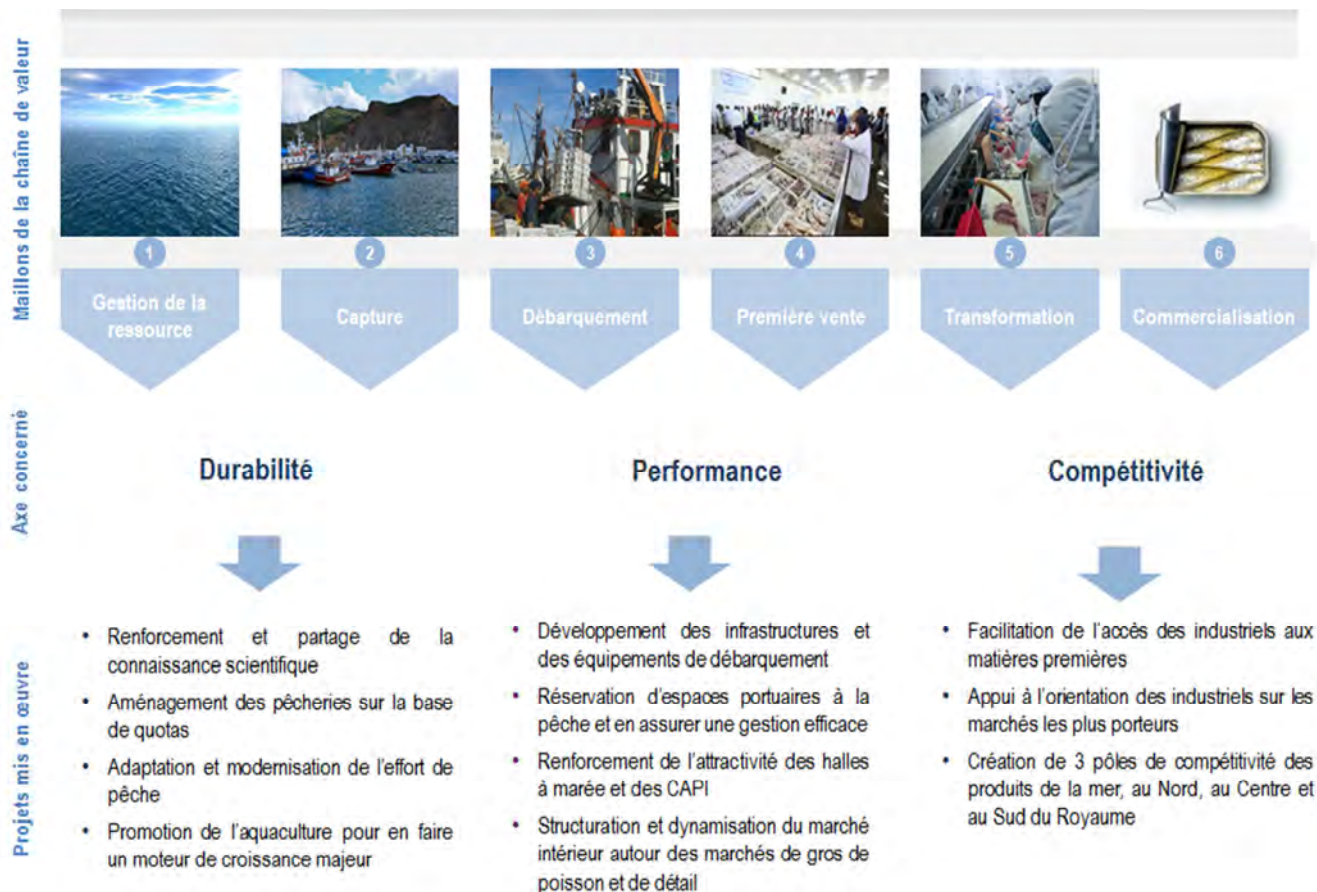
I. La stratégie de développement et de compétitivité de la pêche maritime au Maroc - Halieutis

La stratégie Halieutis, adoptée en 2009, a pour ambition de valoriser de façon durable la ressource halieutique marocaine, de doubler - au minimum - le PIB du secteur halieutique d'ici 2020 et, ainsi, de faire du secteur halieutique un moteur de croissance pour l'économie nationale.

Cette stratégie repose sur trois axes majeurs et un axe transverse :



L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en œuvre de 16 projets structurant, dont 11 dans le cadre des axes durabilité, performance et compétitivité. Ceux-ci couvrent la totalité des maillons de la chaîne de valeur du secteur, en complément des projets identifiés dans le cadre de l'axe transverse :



Ces 16 projets sont déclinés en mesures / actions définies par les entités en charge de leur exécution et ce en fonction des besoins apparus dans le cadre de leurs missions.

II. Programmation de l'appui sectoriel au titre de la deuxième année du Protocole

Au-cours de la commission mixte tenue du 14 au 16 octobre 2015, le Royaume du Maroc et l'Union Européenne ont approuvé l'état d'avancement des projets programmés en année 1 et le degré d'atteinte des indicateurs fixés pour chacun d'entre eux lors de la commission mixte précédente, réunie les 4 et 5 septembre 2014.

Pour rappel, un indicateur de suivi est fixé pour chaque projet programmé annuellement dans la matrice de programmation et de suivi avec une cible à atteindre. A chaque date anniversaire du Protocole, cet indicateur est mesuré et un pourcentage d'atteinte de la cible est calculé. Appliqué au montant programmé pour l'année en cours, ce pourcentage permet de déterminer la tranche de l'appui sectoriel annuel pouvant être libérée pour l'année suivante. Ce calcul peut aboutir à trois cas de figure :

- Pourcentage d'atteinte de l'indicateur = 100% : la totalité du montant programmé lors de l'année en cours est débloqué pour l'année suivante ;
- $100\% < \text{pourcentage d'atteinte de l'indicateur} < 0\%$: le montant à libérer correspond au produit de ce pourcentage et du montant programmé pour l'année en cours ;
- Pourcentage d'atteinte de l'indicateur = 0% : aucun montant n'est débloqué au titre du projet en question.

A l'issue des travaux de la commission mixte d'octobre 2015, le taux d'atteinte total des cibles des indicateurs des projets programmés lors de l'année 1 du Protocole a atteint 72%, permettant de libérer un montant de 10,08 M€ pour la deuxième année ($14,00 \text{ M€} \times 72\%$). Le solde non appelé fait l'objet d'un suivi d'exécution au 15/07/2016 (Cf. chapitre IV).

Pour rappel, la programmation de la tranche annuelle de l'AS au titre de la deuxième année du Protocole (14 M€), matérialisée par la matrice de programmation et de suivi entérinée lors de la Commission Mixte d'octobre 2015, se présente comme suit :

Projet	Maître d'Ouvrage	Indicateur de suivi / de résultat	Performance au 15/07/2015	Cible au 15/07/2016	Montants en MDH			Montants en M€		
					Tranche affectée en Année 2	dont tranche libérée en Année 2	dont tranche non libérée en Année 2	Tranche affectée en Année 2	dont tranche libérée en Année 2	dont tranche non libérée en Année 2 (MDH)
change : 1 € = 10,865 DH										
Construction de la halle de nouvelle génération de Tan Tan	ONP	Remboursement des fonds avancés sur le projet	100%	100%	8,45	6,09	2,36	0,78 M€	0,56 M€	0,22 M€
Construction de la halle de nouvelle génération de Dakhla	ONP	Réalisation de la halle	66%	90%	13,55	9,76	3,79	1,25 M€	0,90 M€	0,35 M€
Construction du CAPI de Dakhla	ONP	Remboursement des fonds avancés sur le projet	100%	100%	0,51	0,36	0,14	0,05 M€	0,03 M€	0,01 M€
Construction du CAPI de Laâyoune	ONP	Remboursement des fonds avancés sur le projet	100%	100%	0,59	0,42	0,16	0,05 M€	0,04 M€	0,02 M€
Alimentation du PDA d'Aftiessat en énergie solaire	ONP	Réalisation des équipements en énergie solaire	10%	80%	0,70	0,51	0,20	0,06 M€	0,05 M€	0,02 M€
Alimentation du PDA de Lamhiriz en énergie solaire	ONP	Réalisation des équipements en énergie solaire	10%	80%	0,60	0,43	0,17	0,06 M€	0,04 M€	0,02 M€
Mise à niveau de la halle de Lamhiriz	ONP	Remboursement des fonds avancés sur le projet	100%	100%	0,42	0,30	0,12	0,04 M€	0,03 M€	0,01 M€
Construction de la halle d'Amégriou	ONP	Réalisation de la halle	39%	100%	1,77	1,28	0,50	0,16 M€	0,12 M€	0,05 M€

Projet	Maître d'Ouvrage	Indicateur de suivi / de résultat	Performance au 15/07/2015	Cible au 15/07/2016	Montants en MDH			Montants en M€		
					Tranche affectée en Année 2	dont tranche libérée en Année 2	dont tranche non libérée en Année 2	Tranche affectée en Année 2	dont tranche libérée en Année 2	dont tranche non libérée en Année 2
change : 1 € = 10,865 DH										
Réalisation de murs de clôture de ports	ONP	Réalisation des murs de clôture	89%	100%	4,41	3,18	1,23	0,41 M€	0,29 M€	0,11 M€
Acquisition de tunnels de lavage	ONP	Acquisition des tunnels de lavage	21%	100%	3,93	2,83	1,10	0,36 M€	0,26 M€	0,10 M€
Construction de locaux de stockage des contenants normalisés	ONP	Réalisation des locaux de stockage	69%	100%	4,49	3,24	1,26	0,41 M€	0,30 M€	0,12 M€
Acquisition du matériel de manutention (chariots élévateurs, convoyeurs...)	ONP	Acquisition du matériel de manutention	84%	100%	2,12	1,52	0,59	0,19 M€	0,14 M€	0,05 M€
Construction du PDA d'Imourane	ONP	Réalisation du PDA	5%	38%	9,29	6,69	2,60	0,85 M€	0,62 M€	0,24 M€
Construction du PDA de Tibouda	ONP	Réalisation du PDA	4%	38%	7,91	5,70	2,21	0,73 M€	0,52 M€	0,20 M€
Construction du PDA de Tiguert	ONP	Réalisation du PDA	6%	38%	7,64	5,50	2,14	0,70 M€	0,51 M€	0,20 M€
Création d'un point de débarquement aquacole dans la baie de Cintra	ANDA	Réalisation du point de débarquement	14%	50%	8,06	5,80	2,25	0,74 M€	0,53 M€	0,21 M€
Acquisition de 20 véhicules pour renforcer le contrôle des captures	ONP	Remboursement des fonds avancés sur le projet	100%	100%	1,40	1,01	0,39	0,13 M€	0,09 M€	0,04 M€
Campagnes de prospection en mer	INRH	Rapport sur les résultats des campagnes	3	3	15,97	11,50	4,47	1,47 M€	1,06 M€	0,41 M€
Inventaire, évaluation et classement des ressources littorales	INRH	Rapport sur l'évolution de l'état des stocks des espèces suivies	1	1	9,95	7,17	2,78	0,92 M€	0,66 M€	0,26 M€

Projet	Maître d'Ouvrage	Indicateur de suivi / de résultat	Performance au 15/07/2015	Cible au 15/07/2016	Montants en MDH			Montants en M€		
					Tranche affectée en Année 2	dont tranche libérée en Année 2	dont tranche non libérée en Année 2	Tranche affectée en Année 2	dont tranche libérée en Année 2	dont tranche non libérée en Année 2
<i>change : 1 € = 10,865 DH</i>										
Mise en place d'un réseau d'observateurs scientifique de la PA par la formation de correspondants issus des pêcheurs locaux	INRH	Nombre de formations délivrées	-	5	1,89	1,36	0,53	0,17 M€	0,13 M€	0,05 M€
Prospection des fonds rocheux	INRH	Rapport de campagne	-	1	2,16	1,56	0,61	0,20 M€	0,14 M€	0,06 M€
Construction d'un laboratoire spécialisé en aquaculture à Dakhla	INRH	Réalisation et équipement du laboratoire	57%	80%	8,22	5,92	2,30	0,76 M€	0,54 M€	0,21 M€
Construction d'une ferme aquacole expérimentale à Dakhla	INRH	Réalisation et équipement de la ferme aquacole	73%	100%	1,40	1,01	0,39	0,13 M€	0,09 M€	0,04 M€
Observation du milieu marin avec un système d'observation d'océanographie opérationnelle	INRH	Acquisition du matériel d'observation océanographique	39%	80%	5,86	4,22	1,64	0,54 M€	0,39 M€	0,15 M€
Harmonisation des systèmes d'exploitation	INRH	Réalisation de l'étude	65%	80%	2,78	2,00	0,78	0,26 M€	0,18 M€	0,07 M€
Mise à niveau des antennes de santé des gens de mer dans les ports de pêche marocains	DPM	Mise à niveau des antennes de santé	0%	40%	1,80	1,30	0,50	0,17 M€	0,12 M€	0,05 M€
Appui aux associations socioprofessionnelles	ONP	Versement des subventions	100%	39%	4,32	3,11	1,21	0,40 M€	0,29 M€	0,11 M€
Renforcement du contrôle des débarquements à Dakhla	ONP	Acquisition des équipements	0%	30%	10,82	7,79	3,03	1,00 M€	0,72 M€	0,28 M€
Travaux zone industrielle de Dakhla	ONEE	Réalisation des travaux	0%	10%	2,71	1,95	0,76	0,25 M€	0,18 M€	0,07 M€
Construction de logements embryonnaires dans trois VDP (Villages de Pêcheurs)	APDPS	Réalisation des logements	0%	15%	4,76	3,43	1,33	0,44 M€	0,32 M€	0,12 M€
Travaux de finition du centre de l'INRH à Agadir	INRH	Réalisation des travaux	0%	80%	3,61	2,60	1,01	0,33 M€	0,24 M€	0,09 M€
Total					152,11	109,57	42,54	14,00 M€	10,08 M€	3,92 M€

Le montant de la première tranche de l'appui sectoriel reçu par le Royaume du Maroc au titre de la deuxième année du Protocole (10,08 M€) s'est élevé à 109,14 MDH contre 109,57 MDH programmé ci-dessus. En effet, le taux de change €/MAD est passé de 10,865 (octobre 2015) à 10,823 (novembre 2015), créant un écart de change de 0,43 MDH.

L'actualisation des montants programmés par projet au titre de l'année 2 au regard de l'écart de change et du taux de change actuellement en vigueur (1€ = 10,863 au 04/09/2016) fait ressortir la situation suivante :

Montants en MDH	Programmation totale de l'Année 2 (Cf. Matrice de suivi et de programmation)		Programmation du premier versement de l'Année 2		Montant reçu et affecté au projet (MDH)	Ecart de change
	MDH	M€	MDH	M€		
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f) = (e) - (c)
Construction de la halle de nouvelle génération de Tan Tan	8,45 MDH	0,78 M€	6,09 MDH	0,56 M€	6,07 MDH	(0,02) MDH
Construction de la halle de nouvelle génération de Dakhla	13,55 MDH	1,25 M€	9,76 MDH	0,90 M€	9,72 MDH	(0,04) MDH
Construction du CAPI de Dakhla	0,51 MDH	0,05 M€	0,36 MDH	0,03 M€	0,36 MDH	(0,00) MDH
Construction du CAPI de Laâyoune	0,59 MDH	0,05 M€	0,42 MDH	0,04 M€	0,42 MDH	(0,00) MDH
Alimentation du PDA d'Aftiessat en énergie solaire	0,70 MDH	0,06 M€	0,51 MDH	0,05 M€	0,50 MDH	(0,00) MDH
Alimentation du PDA de Lamhiriz en énergie solaire	0,60 MDH	0,06 M€	0,43 MDH	0,04 M€	0,43 MDH	(0,00) MDH
Mise à niveau de la halle de Lamhiriz	0,42 MDH	0,04 M€	0,30 MDH	0,03 M€	0,30 MDH	(0,00) MDH
Construction de la halle d'Amégriou	1,77 MDH	0,16 M€	1,28 MDH	0,12 M€	1,27 MDH	(0,00) MDH
Réalisation de murs de clôture de ports	4,41 MDH	0,41 M€	3,18 MDH	0,29 M€	3,16 MDH	(0,01) MDH
Acquisition de tunnels de lavage	3,93 MDH	0,36 M€	2,83 MDH	0,26 M€	2,82 MDH	(0,01) MDH
Construction de locaux de stockage des contenants normalisés	4,49 MDH	0,41 M€	3,24 MDH	0,30 M€	3,22 MDH	(0,01) MDH
Acquisition du matériel de manutention (chariots élévateurs, convoyeurs...)	2,12 MDH	0,19 M€	1,52 MDH	0,14 M€	1,52 MDH	(0,01) MDH
Construction du PDA d'Imourane	9,29 MDH	0,85 M€	6,69 MDH	0,62 M€	6,66 MDH	(0,03) MDH

Construction du PDA de Tibouda	7,91 MDH	0,73 M€	5,70 MDH	0,52 M€	5,68 MDH	(0,02) MDH
Construction du PDA de Tiguert	7,64 MDH	0,70 M€	5,50 MDH	0,51 M€	5,48 MDH	(0,02) MDH
Création d'un point de débarquement aquacole dans la baie de Cintra	8,06 MDH	0,74 M€	5,80 MDH	0,53 M€	5,78 MDH	(0,02) MDH
Acquisition de 20 véhicules pour renforcer le contrôle des captures	1,40 MDH	0,13 M€	1,01 MDH	0,09 M€	1,01 MDH	(0,00) MDH
Campagnes de prospection en mer	15,97 MDH	1,47 M€	11,50 MDH	1,06 M€	11,45 MDH	(0,04) MDH
Inventaire, évaluation et classement des ressources littorales	9,95 MDH	0,92 M€	7,17 MDH	0,66 M€	7,14 MDH	(0,03) MDH
Mise en place d'un réseau d'observateurs scientifique de la pêche artisanale par la formation de correspondants issus des pêcheurs locaux	1,89 MDH	0,17 M€	1,36 MDH	0,13 M€	1,36 MDH	(0,01) MDH
Prospection des fonds rocheux	2,16 MDH	0,20 M€	1,56 MDH	0,14 M€	1,55 MDH	(0,01) MDH
Construction d'un laboratoire spécialisé en aquaculture à Dakhla	8,22 MDH	0,76 M€	5,92 MDH	0,54 M€	5,90 MDH	(0,02) MDH
Construction d'une ferme aquacole expérimentale à Dakhla	1,40 MDH	0,13 M€	1,01 MDH	0,09 M€	1,01 MDH	(0,00) MDH
Observation du milieu marin avec un système d'observation d'océanographie opérationnelle	5,86 MDH	0,54 M€	4,22 MDH	0,39 M€	4,21 MDH	(0,02) MDH
Harmonisation des systèmes d'exploitation	2,78 MDH	0,26 M€	2,00 MDH	0,18 M€	1,99 MDH	(0,01) MDH
Mise à niveau des antennes de santé des gens de mer dans les ports de pêche marocains	1,80 MDH	0,17 M€	1,30 MDH	0,12 M€	1,29 MDH	(0,01) MDH
Appui aux associations socioprofessionnelles	4,32 MDH	0,40 M€	3,11 MDH	0,29 M€	3,10 MDH	(0,01) MDH
Renforcement du contrôle des débarquements à Dakhla	10,82 MDH	1,00 M€	7,79 MDH	0,72 M€	7,76 MDH	(0,03) MDH
Travaux zone industrielle de Dakhla	2,71 MDH	0,25 M€	1,95 MDH	0,18 M€	1,94 MDH	(0,01) MDH
Construction de logements embryonnaires dans trois VDP (Villages de Pêcheurs)	4,76 MDH	0,44 M€	3,43 MDH	0,32 M€	3,42 MDH	(0,01) MDH
Travaux de finition du centre de l'INRH à Agadir	3,61 MDH	0,33 M€	2,60 MDH	0,24 M€	2,59 MDH	(0,01) MDH
Total	152,11 MDH	14,00 M€	109,57 MDH	10,08 M€	109,14 MDH	(0,43) MDH

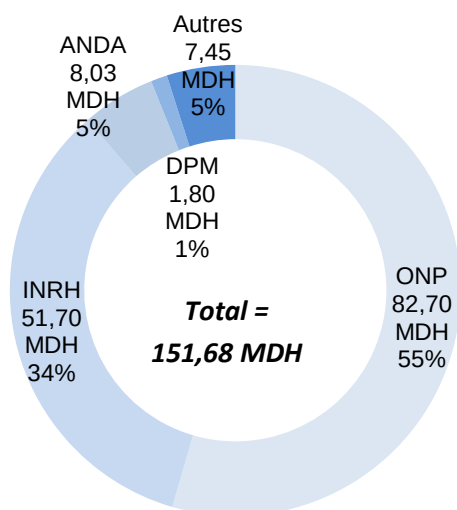
En conclusion, la tranche de l'appui sectoriel de l'année 2 s'élève à 151,68 MDH (109,14 MDH ci-dessus + (3,92 M€ x 10,863)).

Au titre de la deuxième année du Protocole, 31 projets ont été programmés pour la totalité du montant de l'appui sectoriel, soit 14 M€. La répartition de ces projets par catégorie se présente comme suit :

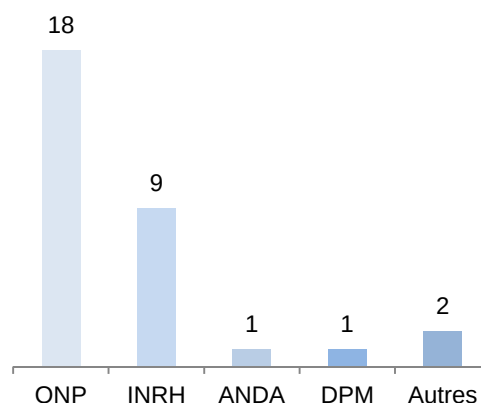
Catégories	Nombre de projets année 1	Nouveaux projets démarrés en année 2	Projets annulés du financement de l'appui sectoriel	Nombre de projets année 2	Montant programmé en Année 2	Montant programmé en Année 2
Infrastructures de commercialisation	6	-	-	6	25,22 MDH	4,63 M€
Infrastructures de pêche	3	-	-	3	24,76 MDH	0,26 M€
Autres infrastructures	2	3	1 ¹	4	15,53 MDH	2,84 M€
Recherche	3	2	-	5	32,66 MDH	1,40 M€
Aquaculture	3	-	-	3	17,63 MDH	1,12 M€
Equipement de formation maritime	-	-	-	-	-	-
Matériel	7	1	-	8	29,77 MDH	3,40 M€
Autres	1	1	-	2	6,11 MDH	0,34 M€
Total	25	7	1	31	151,68 MDH	14,00 M€

La décomposition des projets programmés sur la base de la tranche programmée en Année 2 (14,0 M€ soit 151,68 MDH) par bénéficiaire, en nombre en montants, se présente comme suit :

Répartition par entité bénéficiaire



Répartition par nombre de projets



¹ Construction de locaux pêcheurs au port de Boujdour (Cf. Rapport sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel de la première année du Protocole)

A titre de rappel, les projets programmés dans le cadre de l'appui sectoriel du Protocole font l'objet d'appels d'offres lancés par les organismes en charge de leur exécution.

Les procédures de passation des marchés publics au Maroc obéissent aux dispositions réglementaires en vigueur et notamment celles du décret n°2-12-349 du 8 jourada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics (BO n°6140 du 4 avril 2013), tel que modifié par le décret n°2-13-656 du 19 août 2013.

Il est à noter que l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°3535-13 du 28 novembre 2013 fixe la liste des établissements publics devant appliquer la réglementation régissant les marchés publics (BO n°6214 du 19 décembre 2013).

III. Contribution de l'appui sectoriel à l'investissement public dans le domaine de la pêche maritime et de l'aquaculture

Au titre de l'année budgétaire 2016, l'enveloppe de la deuxième année de l'appui sectoriel (14,00 M€) représente environ 21% de l'investissement public budgété du DPM, de l'ONP (Office National des Pêches), de l'INRH (Institut National de Recherche Halieutique) et de l'ANDA (Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture) comme le montre le tableau ci-après :

Entités	Montant (MDH)
DPM	152,1
ONP	385,2
INRH	155,7
ANDA	15,0
Total budgets d'investissement 2016²	708,0
Montant de l'appui sectoriel de l'année 2	151,7
<i>Contribution de la tranche de l'appui sectoriel de l'année 2 au budget total d'investissement de 2016</i>	21%

L'affectation de l'enveloppe de l'appui sectoriel au niveau des 12 régions administratives du Royaume du Maroc se présente comme suit³ :

<u>Région</u>	<u>Montant Affecté</u>	<u>%</u>
Tanger - Tétouan - Al Hoceima	0,32 M€	2,3%
Oriental	1,00 M€	7,1%
Fes – Meknes	-	0,0%
Rabat - Salé – Kénitra	0,21 M€	1,5%
Béni Mellal – Khénifra	0,03 M€	0,2%
Casablanca – Settat	0,58 M€	4,2%
Marrakech – Safi	0,22 M€	1,6%
Drâa – Tafilalet	0,01 M€	0,0%
Souss – Massa	2,14 M€	15,3%
Guelmim - Oued Noun	1,29 M€	9,2%
Laayoune - Saguia El Hamra	1,92 M€	13,7%
Dakhla - Oued Eddahab	6,28 M€	44,9%
Total	14,00 M€	100%

² Source : Budget présenté au Parlement pour le DPM, présentations des budgets réalisées lors des conseils d'administrations des entités sous-tutelle (ONP, INRH et ANDA)

³ Ventilation directe du coût lorsque le projet est réalisé dans une région unique et sur la base (i) du nombre d'équipements affectés par site dans chaque région et (ii) du coût de réalisation dédié par région pour les projets transrégionaux.

IV. Suivi de l'exécution du reliquat de l'appui sectoriel de l'année 1 du Protocole non appelé au cours de l'année 2 (*Tranche de 3,92 M€*)

Comme indiqué au chapitre II, un reliquat de 3,92 M€ n'a pas été appelé par le Royaume du Maroc au titre de la tranche de 14 M€ de la deuxième année du Protocole. Ce montant correspond à la fraction de l'appui sectoriel dédié à 9 projets dont le niveau d'avancement mesuré au 15/07/2015 était en deçà de l'indicateur cible fixé pour la même date.

Le tableau ci-après présente l'état d'avancement de ces projets au 15/06/2016 et le rapprochement avec l'indicateur cible fixé au 15/07/2015 :

Projet	M.O	Tranche affectée en Année 1		Indicateur cible au 15/07/2015	Indicateur calculé au 15/07/2015	Taux d'atteinte de l'indicateur au 15/07/2015	Tranche libérée en Année 2		Indicateur calculé au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur 2015 au 15/07/2016	Tranche à libérer au 15/07/2016		Solde
		MDH	M€				MDH	M€			MDH	M€	
		(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = [Min ((c);(d))] / (c)	(f) = (a) x (e)	(g) = (b x (e)	(h)	(i) = [Min ((c);(h))] / (c)	(j) = (k) x 10,863	(k) = [(b)-(g)] x (i)	(l) = (b) - (g) - (k)
Construction de la halle de nouvelle génération de Dakhla	ONP	25,47	2,31 M€	82%	66%	80%	20,45	1,85 M€	79%	96%	4,75	0,44 M€	0,02 M€
Alimentation du PDA d'Aftiessat en énergie solaire	ONP	4,82	0,44 M€	100%	10%	10%	0,48	0,04 M€	82%	82%	3,48	0,32 M€	0,07 M€
Alimentation du PDA de Lamhiriz en énergie solaire	ONP	4,13	0,37 M€	100%	10%	10%	0,41	0,04 M€	21%	21%	0,75	0,07 M€	0,27 M€
Construction de la halle d'Amérgiou	ONP	1,03	0,09 M€	50%	39%	78%	0,81	0,07 M€	43%	86%	0,19	0,02 M€	0,00 M€
Construction de locaux pêcheurs au port de Boujdour	ONP	20,66	1,87 M€	100%	18%	18%	3,72	0,34 M€	45%	45%	7,43	0,68 M€	0,85 M€
Réalisation de murs de clôture de ports	ONP	10,81	0,98 M€	100%	89%	89%	9,62	0,87 M€	100%	100%	1,17	0,11 M€	-
Acquisition de tunnels de lavage	ONP	9,64	0,87 M€	100%	21%	21%	2,02	0,18 M€	34%	34%	2,55	0,23 M€	0,45 M€
Construction de locaux de stockage des contenants normalisés	ONP	11,02	1,00 M€	100%	69%	69%	7,60	0,69 M€	92%	92%	3,10	0,29 M€	0,02 M€
Construction d'une ferme aquacole expérimentale à Dakhla	INRH	3,44	0,31 M€	100%	73%	73%	2,51	0,23 M€	95%	95%	0,87	0,08 M€	0,00 M€
Total		91,02	8,24 M€				47,63	4,31 M€			24,27	2,23 M€	1,69 M€

Sur la base des niveaux d'avancement constatés par projet au 15/07/2016, la tranche additionnelle à débloquent au titre de l'enveloppe de l'appui sectoriel de la deuxième année du Protocole s'élève à 2,23 M€, soit 79% de la tranche totale dédiée aux neufs projets ci-dessus. Le reliquat non appelé (1,69 M€) sera appelé, en totalité ou en partie, six mois après la tenue de la prochaine Commission Mixte, sur la base d'un taux d'atteinte intégral de l'indicateur cible de chaque projet tel que fixé au 15/07/2015.

A l'issue de ce calcul, les tranches des projets qui n'auront pas été appelées par le Royaume du Maroc se rajouteront au montant de l'appui sectoriel de l'année 3 et feront l'objet d'un calcul d'avancement sur la base des indicateurs fixés au 15/07/2017.

Les taux d'avancement par projet au 15/07/2016 sont détaillés dans ce qui suit (Cf. chapitre V).

V. Rapport d'avancement des projets programmés au titre de la deuxième année du Protocole (*Tranche de 14,00 M€*)

1. Construction de la halle de nouvelle génération de Tan Tan

a) Description du projet

Conscient du rôle joué par les infrastructures de commercialisation dans la valorisation des produits de la pêche, l'Office National des Pêches (ONP) a mis en place un programme de construction de 15 halles de nouvelle génération pour un investissement total d'environ 460 MDH. Ces halles s'inscrivent dans le cadre de l'axe « Performance » de la stratégie Halieutis qui vise à assurer une qualité optimale des produits de la pêche, du débarquement à la consommation.

Le tableau ci-après détaille le programme de construction des halles élaboré par l'ONP :

Localisation	Etat
Nador	En fonction
Tarfaya	En fonction
Laayoune	En fonction
Larache	En fonction
Mohammedia	En fonction
El jadida	En fonction
Safi	En fonction
Agadir	En fonction
Tan Tan	En fonction
Boujdour	En fonction
Tanger	En-cours
Dakhla ⁴	En-cours
Amégriou	En-cours
Casablanca ⁵	En-cours
Essaouira	En projet

Construite sur une surface de 6.700 m², pour un coût considéré dans l'appui sectoriel de 30,1 millions de dirhams, la nouvelle halle permet d'organiser les flux des produits grâce à l'utilisation des nouvelles technologies. Le système informatique mis en place offre la possibilité de suivi, en temps réel, de la mise en vente des produits.

La halle s'appuie également sur la manutention mécanique des produits. En effet, la halle comprend des locaux techniques, un laboratoire vétérinaire, des chambres froides des unités d'identification et d'expédition des produits ainsi que des locaux administratifs.

⁴ Y compris la fabrique de glace (Cf. projet de construction de la halle de nouvelle génération de Dakhla).

⁵ Dans le cadre de la réalisation du nouveau port de Casablanca.

Les retombées socio-économiques à terme attendues peuvent porter sur :

- La création d'environ 20 emplois directs ou ;
- La hausse de la valeur de la tonne de poisson commercialisée d'environ 5% ou ;
- L'augmentation des prélèvements en faveur de la région d'environ 0,5 MDH.

Les impacts effectifs seront évalués par le Royaume du Maroc à l'occasion de l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel et ce avant l'expiration du Protocole (Cf. Article 6.7)

La halle de nouvelle génération de Tan Tan a été achevée au cours de la première année d'exécution du Protocole (Cf. Rapport sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel au titre de la première année du Protocole).

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

<u>Etudes</u>		<u>Travaux et matériel</u>		Avancement du projet
<i>Poids</i>	<i>Avancement</i>	<i>Poids</i>	<i>Avancement</i>	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = \frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{2}$
22%	100%	78%	100%	100%

Localisation au sein du port



Bâtiment de la halle



Espace de vente



c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche programmée en année 2, soit 8,43 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquent pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	8,43 MDH	100%	100%	100%	8,43 MDH	-
En M€	0,78 M€				0,78 M€	-

S'agissant d'un projet achevé au cours de la première année du Protocole, la tranche à appeler de 6,07 MDH servira à rembourser les avances en fonds propres consenties par le maître d'ouvrage pour réaliser le projet (Cf. Matrice de suivi et de programmation de l'année 2 du Protocole).

2. Construction de la nouvelle halle de Dakhla

a) Description du projet

Le projet de construction de la nouvelle halle de Dakhla au sein du port-îlot a été motivé par l'augmentation continue des débarquements de poisson nécessitant la mise en place d'une infrastructure de commercialisation adaptée. Ce projet trouve aussi sa justification dans le fait que la halle existante, située au centre-ville de Dakhla, ne permet pas de traiter les volumes débarqués au port et de répondre au souci de préservation de la qualité du poisson contrairement à une halle de nouvelle génération située au sein de l'enceinte portuaire.

La halle de nouvelle génération consiste en la réalisation des équipements suivants :

- Un espace de vente des produits de la pêche ;
- Un sas d'entrée et de sortie des produits ;
- Trois fabriques de glace d'une capacité totale de 125 T/j ;
- Une chambre froide ;
- Des locaux administratifs ;
- Des installations de froid.

Parallèlement, cette halle sera dotée des équipements relatifs à :

- La manutention des produits de la pêche transitant par la halle (Chariots élévateurs, convoyeurs transpalettes, palettes, etc.) ;
- L'informatisation du processus de commercialisation.

En termes d'objectifs ciblés, ceux-ci se présentent comme suit :

- La préservation de la qualité des produits de la pêche transitant par la halle ;
- L'organisation des flux des produits et des personnes au sein de l'espace de vente ;
- L'augmentation de l'attractivité de la halle permettant la commercialisation de l'ensemble des produits de la mer ;
- L'amélioration de la valorisation des produits débarqués ;
- L'implication des professionnels dans la gestion et l'exploitation des halles.

En termes de retombées socio-économiques attendues⁶, la halle de nouvelle génération de Dakhla permettra d'atteindre l'un des indicateurs suivants :

- Augmentation de la valeur de la tonne de poisson commercialisée de près de 5% ;
- Développement local par le prélèvement de taxes additionnelles en faveur de la région d'environ 0,4 MDH par an ou ;
- Création de près de 20 emplois directs.

Le coût d'investissement total du projet s'élève à 45,00 MDH dont 13,51 MDH programmés au titre de la deuxième année du Protocole.

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2015

Au 15 juillet 2016, l'avancement total du projet atteint **79%** comme indiqué ci-après :

Composante	Coût financé par l'AS (MDH)	Part	<u>Etudes</u>		<u>Travaux et matériel</u>		Avancement par composante	Avancement pondéré par le coût
			<i>Poids</i>	<i>Avancement</i>	<i>Poids</i>	<i>Avancement</i>		
		(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	$(f) = \frac{[(b) \times (c)]}{[(d) \times (e)]}$	$(g) = (a) \times (f)$
Halle	25,0	56%	26%	100%	74%	100%	100%	56%
Fabrique de glace	20,0	44%	37%	100%	63%	25%	53%	23%
Total	45,0	100%	30%	100%	70%	66%	79%	79%

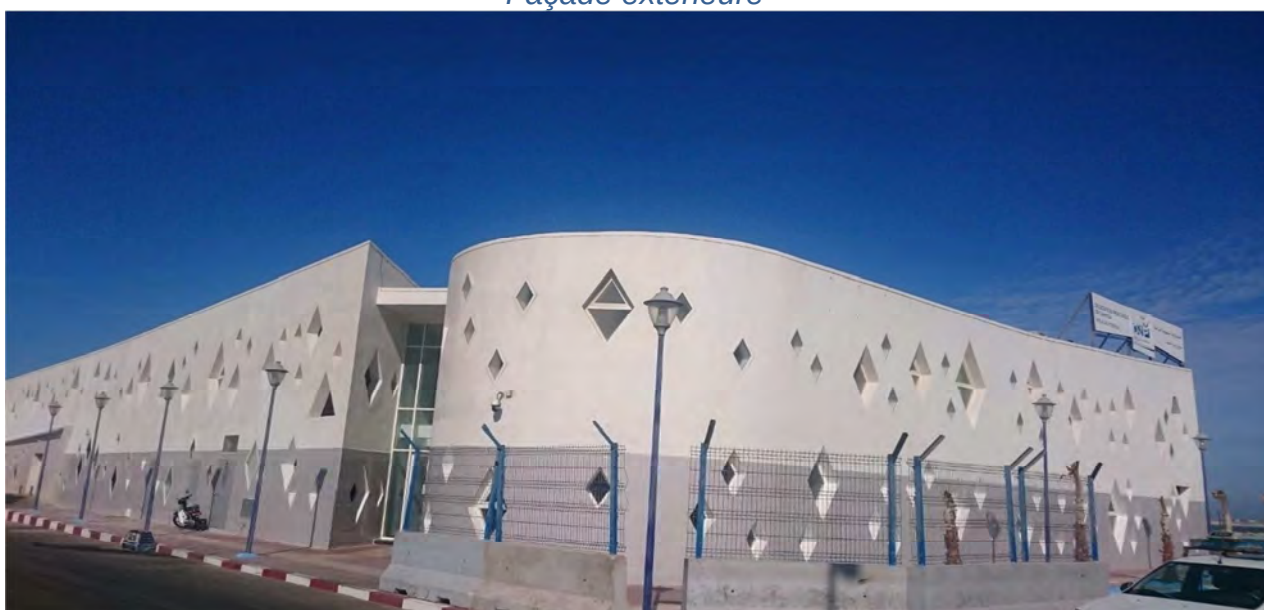
Les travaux de réalisation de la halle ont été achevés en février 2016. Celle-ci est actuellement opérationnelle.

⁶ Conformément aux termes du Protocole de pêche, le Royaume du Maroc présentera avant l'expiration de ce dernier un rapport sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel. Celui-ci permettra de présenter et d'apprécier les retombées socio-économiques des projets financés par l'appui sectoriel et opérationnalisés. Se référer à la matrice de programmation de la première année du Protocole pour l'identification des indicateurs d'impact estimés pour chaque projet financé par l'appui sectoriel.

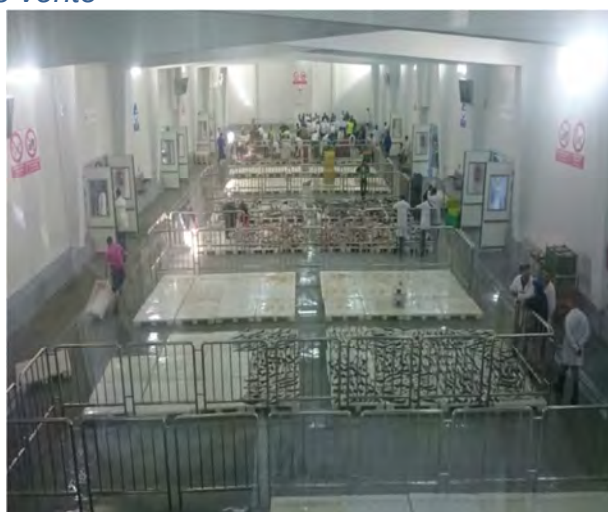
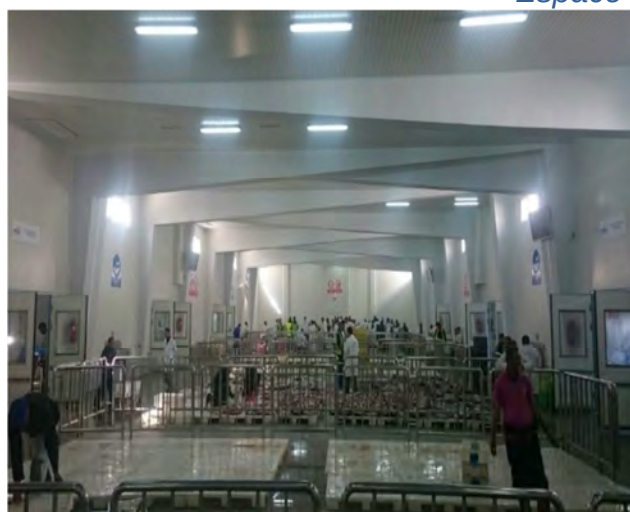
Maquette de la halle de Dakhla



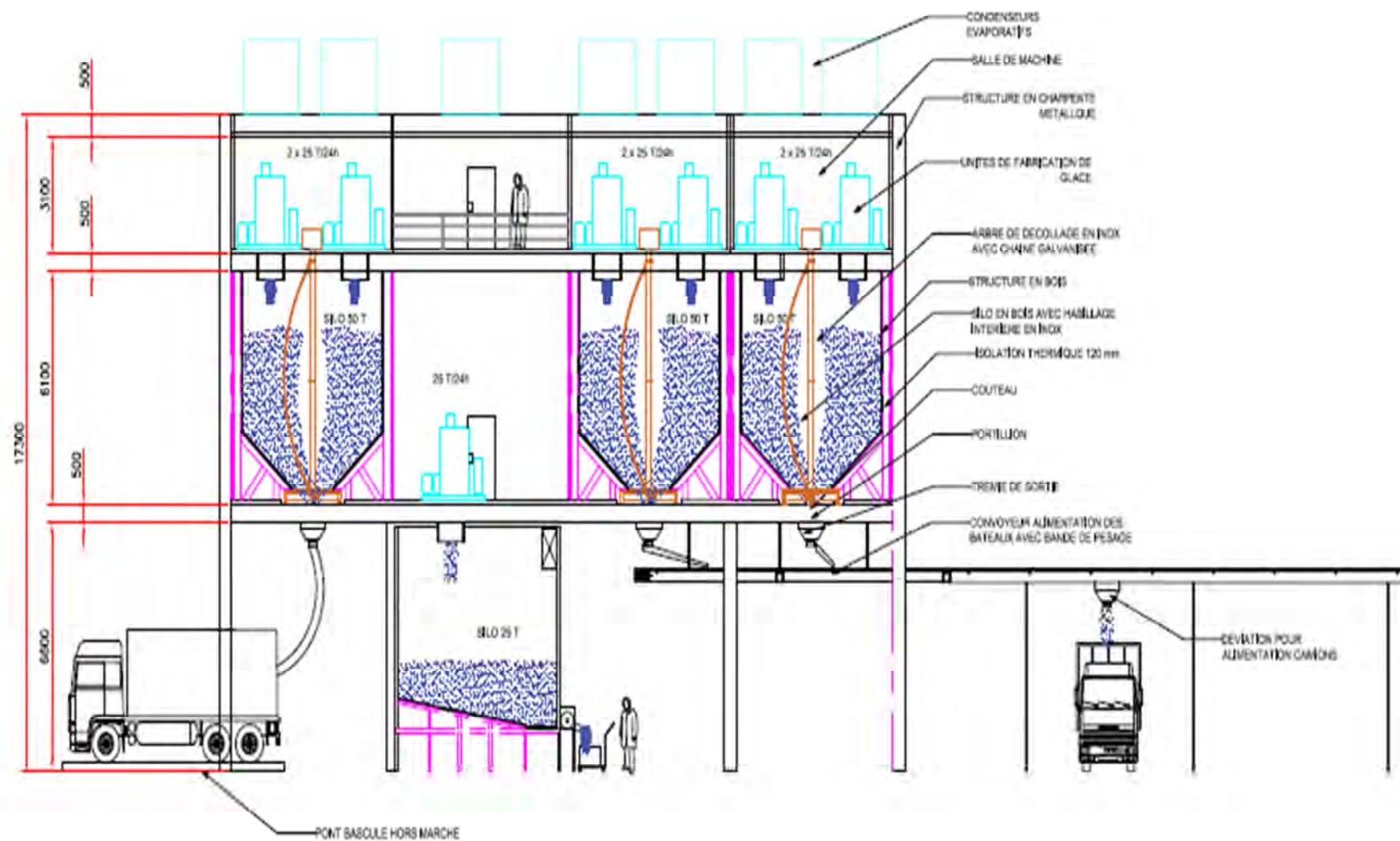
Façade extérieure



Espace de vente



Plan de la fabrique de glace



c) Tranche à débloquent :

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à **88%** de la tranche programmée en année 2, soit 11,86 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquent pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	13,51 MDH	79%	90%	88%	11,86 MDH	1,65 MDH
En M€	1,25 M€				1,09 M€	0,15 M€

L'avancement de ce projet s'est heurté au retard accusé par la réalisation de la fabrique de glace. Relevant du domaine public portuaire, cette infrastructure est sujette à l'obtention d'une autorisation d'occupation temporaire, fournie par l'autorité compétente. Celle-ci a considéré que la halle et la fabrique de glace sont deux projets distincts et que chacun d'eux devait disposer d'une autorisation. L'obtention de cette dernière a accusé un retard de plus d'une année par rapport au planning initial.

3. Construction du CAPI de Dakhla

a) Description du projet

Le CAPI (Comptoir d'Agréage du Poisson Industriel) est le lieu où s'effectue la première vente du poisson pélagique destiné aux industries de traitement à terre. Il assure l'identification (qualité du produit et calibre ou « moule ») et la mise en vente du poisson débarqué en volume important sur la base d'un échantillon.

Ce projet consiste en la réalisation d'un CAPI et de ses annexes au sein du port de Dakhla, ainsi que l'aménagement de la zone de circulation correspondante. Il vise à :

- Assurer la transparence commerciale des produits de petits pélagiques vendus au niveau du CAPI (navires RSW et côtiers);
- Valoriser les produits des petits pélagiques débarqués et commercialisés permettant ainsi d'accroître les revenus des marins pêcheurs ;
- Permettre une meilleure fluidité de pesage des produits de petits pélagique, après agréage, chargés au niveau des camions.

En termes de retombées socio-économiques attendues, elles peuvent porter à terme sur :

- La création de 15 emplois directs ou ;
- La hausse de la valorisation de la tonne de poisson commercialisée de près de 5% ou ;
- L'augmentation des prélèvements en faveur de la région d'environ 1 MDH.

Les impacts effectifs seront évalués par le Royaume du Maroc à l'occasion de l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel et ce avant l'expiration du Protocole (Cf. Article 6.7)

Le coût total du projet s'élève à 3,4 MDH dont 1,8 MDH financés via l'appui sectoriel du Protocole pour finaliser les travaux de réalisation. Sur ce dernier montant, 0,50 MDH a été programmé au titre de l'année 2 du Protocole.

Le CAPI de Dakhla a été achevé au cours de la première année d'exécution du Protocole (Cf. Rapport sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel au titre de la première année du Protocole).

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

Le projet étant achevé, son taux d'avancement s'élève à **100%** au 15 juillet 2016 :

<u>Etudes</u>		<u>Travaux</u>		Avancement du projet
<i>Poids</i>	<i>Avancement</i>	<i>Poids</i>	<i>Avancement</i>	
50%	100%	50%	100%	100%

Bâtiment du CAPI



Pont-bascule



c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche programmée en année 2, soit 0,50 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquent pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	0,50 MDH	100%	100%	100%	0,50 MDH	-
En M€	0,05 M€				0,05 M€	-

S'agissant d'un projet achevé au cours de la première année du Protocole, la tranche à appeler de 0,50 MDH servira à rembourser les avances en fonds propres consenties par le maître d'ouvrage pour réaliser le projet (Cf. Matrice de suivi et de programmation de l'année 2 du Protocole).

4. Construction du CAPI de Laayoune

a) Description du projet

Ce projet a pour objectif la réalisation d'un CAPI et ses annexes au sein du port de Laayoune, ainsi que l'aménagement de la zone de circulation correspondante. Il est justifié par l'importance du port de Laayoune dans le débarquement des petits pélagiques et s'inscrit dans le cadre de l'axe « Performance » de la stratégie Halieutis.

Il vise à :

- Assurer la transparence commerciale des produits de petits pélagiques vendus au niveau du CAPI (navires RSW et côtiers);
- Valoriser les produits des petits pélagiques débarqués et commercialisés permettant ainsi d'accroître les revenus des marins pêcheurs;
- Permettre une meilleure fluidité de pesage des produits de petits pélagique, après agréage, chargés au niveau des camions.

Les retombées socio-économiques attendues à terme portent :

- La création de 20 emplois directs ou
- La hausse de la valorisation de la tonne de poisson commercialisée de près de 5% ou
- L'augmentation des prélèvements en faveur de la région d'environ 0,6 MDH.

Les impacts effectifs seront évalués par le Royaume du Maroc à l'occasion de l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel et ce avant l'expiration du Protocole (Cf. Article 6.7)

Le coût total du projet s'élève à 2,1 MDH dont 0,59 MDH programmé au titre de l'année 2 du Protocole.

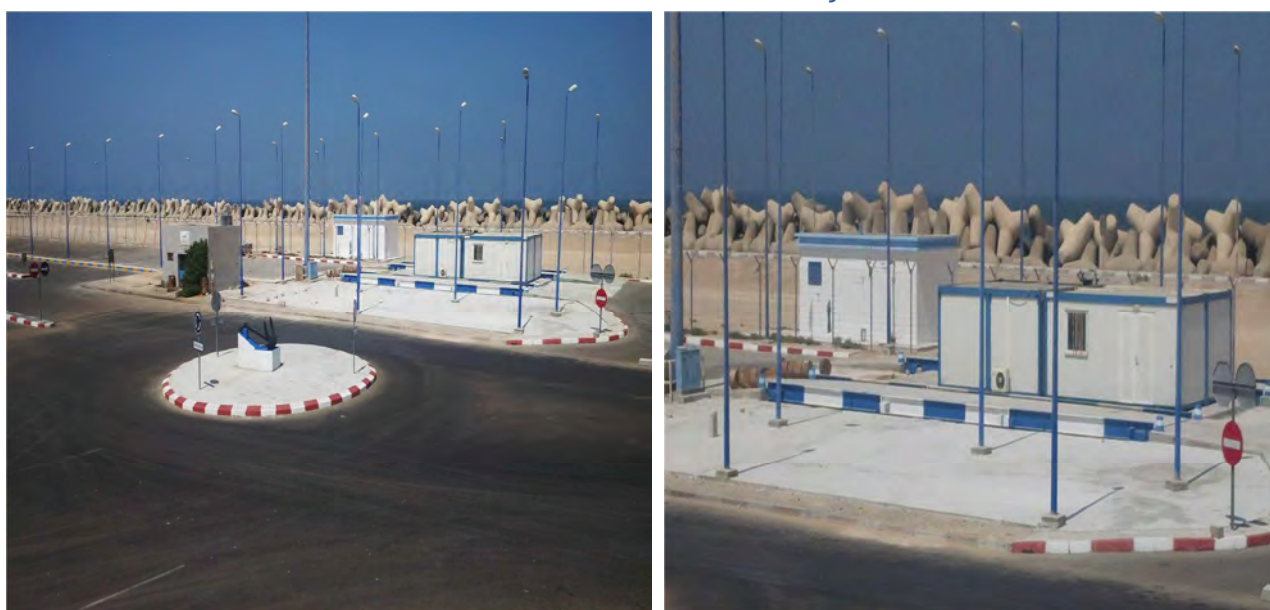
Le CAPI de Laayoune a été achevé au cours de la première année d'exécution du Protocole (Cf. Rapport sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel au titre de la première année du Protocole).

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

Le projet étant achevé, son taux d'avancement s'élève à **100%** au 15 juillet 2016 :

<u>Etudes</u>		<u>Travaux</u>		Avancement du projet
<i>Poids</i>	<i>Avancement</i>	<i>Poids</i>	<i>Avancement</i>	
50%	100%	50%	100%	100%

Vues d'ensemble du CAPI de Laayoune



c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche programmée en année 2, soit 0,59 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquent pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b); (c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
<i>En MDH</i>	0,59 MDH	100%	100%	100%	0,59 MDH	-
<i>En M€</i>	0,05 M€				0,05 M€	-

S'agissant d'un projet achevé au cours de la première année du Protocole, la tranche à appeler de 0,59 MDH servira à rembourser les avances en fonds propres consenties par

le maître d'ouvrage pour réaliser le projet (Cf. Matrice de suivi et de programmation de l'année 2 du Protocole).

5. Alimentation du PDA d'Aftiessat en énergie solaire

a) Description du projet

Aftiessat est un village situé à 65 km au sud de la ville de Boujdour, dans la commune de Jreifia.

Le département de la pêche maritime a mis en place un programme de réalisation d'infrastructures de pêche et de commercialisation au profit du segment artisanal prenant la forme de VDP (Village De Pêcheurs) et de PDA (Point de Débarquement Aménagé). La principale différence entre ces deux types d'infrastructures réside dans le fait qu'un PDA ne comprend pas de digue maritime et de cale de halage, contrairement à un VDP dont le coût de réalisation est plus conséquent.

En 2012, le Département de la Pêche Maritime a réalisé un Point de Débarquement Aménagé (PDA) à Aftiessat dans le cadre d'un programme comprenant la construction de 10 VDP/PDA à Amégriou, Tarouma, Agti El Ghazi, Aftiessat, Imoutlane, N'tireft, Lassarga, Labouirda, Ain Beida et Lamhiriz. Celui-ci vise à créer des micro-pôles de développement local, générateurs d'emploi et de prospérité dans l'espace littoral, de nature à sédentariser la population et atténuer l'exode rural.

Construit sur une surface de 39 ha, le PDA d'Aftiessat regroupe plusieurs infrastructures dont :

- Une zone de pêche : comprenant une halle au poisson, des locaux pêcheurs et mareyeurs, une fabrique de glace, une chambre froide ;
- Des équipements socio-collectifs : constitués d'une salle de formation, d'une infirmerie, d'un café-restaurant et d'une salle de prière ;
- Une zone habitat ;
- Un atelier de réparation des barques et un atelier mécanique

Le PDA d'Aftiessat a nécessité un investissement total d'environ 96 MDH.

Le projet programmé dans le cadre de l'appui sectoriel consiste à doter le PDA en équipements solaires permettant de contribuer à l'éclairage public et à l'alimentation des équipements socio-collectifs en électricité. Il participe de ce fait à l'amélioration de l'efficacité des espaces et in fine à la performance des opérations de débarquement et de commercialisation des produits de la pêche.

Les principaux objectifs de ce projet sont :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail des marins pêcheurs et des mareyeurs ;
- La diminution des charges additionnelles et polluantes dues au fonctionnement des centrales à gasoil ;

- La mise en place d'équipements solaires permettant de remédier à l'absence du réseau électrique ;
- Le désenclavement et l'autonomie directe de la zone de pêche ;
- L'utilisation des potentialités de la région en ressource solaire.

En termes d'impacts attendus, à mesurer plus précisément lors de l'élaboration, avant la fin du Protocole, du rapport sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel, ce projet bénéficiera à la population des marins pêcheurs et des mareyeurs actifs dans le PDA, évaluée à près de 1.750 personnes. De même, il constituera une source énergétique complémentaire à terme pour le PDA.

Le coût d'investissement total au titre de ce projet s'élève à 7,00 MDH dont 0,70 MDH programmé au titre de la deuxième année du Protocole.

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

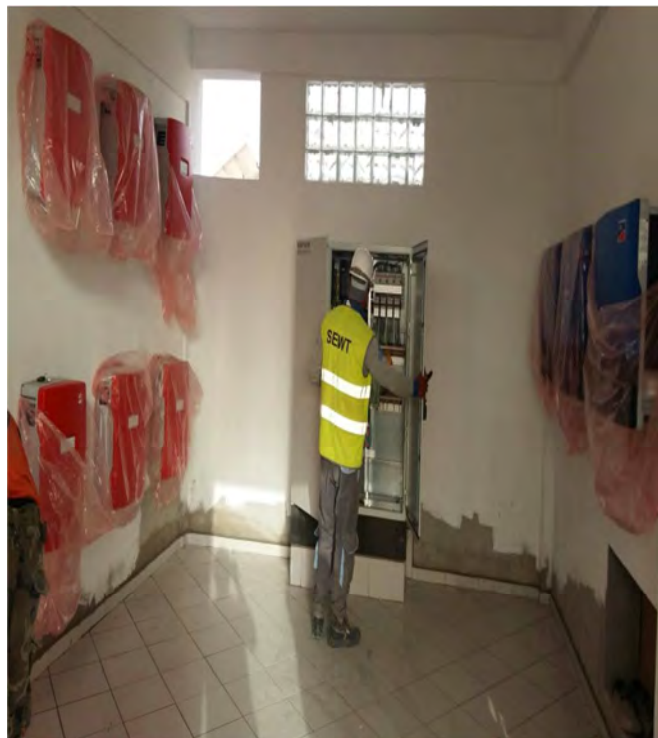
Au 15 juillet 2016, l'avancement total du projet atteint **82%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

<u>Etudes</u>		<u>Travaux et matériel</u>		Avancement du projet
<i>Poids</i>	<i>Avancement</i>	<i>Poids</i>	<i>Avancement</i>	
(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = $\frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{2}$
21%	100%	79%	77%	82%

Champ photovoltaïque



Local technique





c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche programmée en année 2, soit 0,70 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquent pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b); (c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	0,70 MDH	82%	80%	100%	0,70 MDH	-
En M€	0,06 M€				0,06 M€	-

6. Alimentation du PDA de Lamhiriz en énergie solaire

a) Description du projet

Lamhiriz est un village situé à 318 km au sud de la ville de Dakhla, dans la commune de Bir Guendouz.

En 2009, le Département de la Pêche Maritime a réalisé un Point de Débarquement Aménagé (PDA) à Lamhiriz dans le cadre d'un programme comprenant la construction de 10 VDP/PDA (Cf. § 2.a ci-dessus). Celui-ci vise à créer des micro-pôles de développement local, générateurs d'emploi et de prospérité dans l'espace littoral, de nature à sédentariser la population et atténuer l'exode rural.

Le PDA de Lamhiriz regroupe plusieurs infrastructures dont :

- Une zone de pêche : comprenant une halle au poisson et des locaux pêcheurs ;
- Des équipements socio-collectifs : constitués d'une antenne médicale, d'un centre commercial, d'une école primaire...;
- Un atelier de réparation des barques et un atelier mécanique

Le PDA de Lamhiriz a nécessité un investissement d'environ 165 MDH.

Le projet programmé dans le cadre de l'appui sectoriel consiste à doter le PDA en équipements solaires permettant de contribuer à l'éclairage public et à l'alimentation des équipements socio-collectifs en électricité.

Les principaux objectifs de ce projet sont :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail des marins pêcheurs et des mareyeurs ;
- La diminution des charges additionnelles et polluantes dues au fonctionnement des centrales à gasoil ;
- La mise en place d'équipements solaires permettant de remédier à l'absence du réseau électrique ;
- Le désenclavement et l'autonomie directe de la zone de pêche ;
- L'utilisation des potentialités de la région en ressource solaire.

En termes d'impacts attendus, à mesurer plus précisément lors de l'élaboration, avant la fin du Protocole, du rapport sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel, ce projet bénéficiera à la population des marins pêcheurs et des mareyeurs actifs dans le PDA et évaluée à près de 378 personnes. De même, il constituera une source énergétique complémentaire à terme pour le PDA.

Le coût d'investissement total au titre de ce projet s'élève à 6,00 MDH dont 0,60 MDH programmés pour la deuxième année du Protocole.

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

Au 15 juillet 2016, l'avancement total du projet mené par l'ONP atteint **21%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = [(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]$
21%	100%	79%	0%	21%

c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à **26%** de la tranche programmée en année 2, soit 0,15 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquer pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	0,60 MDH	21%	80%	26%	0,15 MDH	0,45 MDH
En M€	0,06 M€				0,01 M€	0,04 M€

Le retard de réalisation constaté s'explique par le fait que l'entreprise retenue pour la réalisation de ce projet s'est désistée après la conclusion du marché des travaux avec l'ONP. Ce contrat est en cours de résiliation et l'appel d'offres sera relancé par l'Office dans les semaines à venir.

7. Mise à niveau de la halle de Lamhiriz

a) Description du projet

Ce projet prévoit :

- Le réaménagement de la halle actuelle ;
- La création d'un espace de vente des produits de la pêche ;
- La réalisation d'une chambre froide ;
- La construction de locaux administratifs.

De plus, la halle sera dotée des équipements relatifs à la :

- La manutention des produits de la pêche transitant par la halle (convoyeurs transpalettes, palettes...) ;
- L'informatisation du processus de commercialisation.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'axe « performance » de la stratégie Halieutis visant à assurer une qualité optimale des produits de la pêche, du débarquement à la consommation.

Le coût total s'élève à 1,5 MDH dont 0,42 MDH programmé au titre de la deuxième année du Protocole.

Ce projet a été achevé au cours de la première année d'exécution du Protocole (Cf. Rapport sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel au titre de la première année du Protocole).

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

Au 15 juillet 2016, le projet est achevé comme le montre le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
21%	100%	79%	100%	100%

Avant la mise à niveau



Après la mise à niveau



c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 2 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche programmée en année 2, soit 0,42 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquer pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	0,42 MDH	100%	100%	100%	0,42 MDH	-
En M€	0,04 M€				0,04 M€	-

8. Construction de la halle d'Amégriou

a) Description du projet

Amégriou est un village situé à 60 km au nord de la ville de Laayoune. Un VDP y a été réalisé par le DPM à la fin des années 2000. Celui-ci a réalisé en 2014 une production halieutique de 578 tonnes constituées à hauteur d'algues et de céphalopodes.

Conscient du rôle joué par les infrastructures de commercialisation dans la valorisation des produits de la pêche, l'Office National des Pêches (ONP) a mis en place un programme de construction de 12 halles de nouvelle génération pour un investissement total d'environ 550 MDH. Ces halles s'inscrivent dans le cadre de l'axe « Performance » de la stratégie Halieutis qui vise à assurer une qualité optimale des produits de la pêche, du débarquement à la consommation.

Le projet programmé dans le cadre de l'appui sectoriel consiste à réaménager la halle au poisson existante en la dotant d'un espace de vente des produits de la pêche, d'une chambre froide et de locaux administratifs. Par ailleurs, la nouvelle halle d'Amégriou sera dotée d'équipements permettant la manutention du poisson (convoyeurs, transpalettes, palettes...) en plus de l'informatisation du processus de commercialisation.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'axe « performance » de la stratégie Halieutis et vise à :

- Garantir une meilleure valorisation des captures ;
- Assurer la transparence des transactions commerciales ;
- Séparer les flux des personnes et des produits ;
- Augmenter la capacité d'accueil.

En termes de retombées socio-économiques attendues, la halle d'Amégriou pourrait permettre d'atteindre l'un des indicateurs suivants (à mesurer conformément à l'article 6.7 du Protocole) :

- Augmentation de la valeur de la tonne de poisson commercialisée de près de 5% ou ;
- Développement local par le prélèvement de taxes additionnelles en faveur de la région d'environ 0,018 MDH par an ou ;
- Création de près de 10 emplois directs.

Le coût d'investissement total au titre de ce projet s'élève à 3,00 MDH dont 1,77 MDH programmé pour la deuxième année du Protocole.

Maquette de la halle projetée



b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

Au 15 juillet 2016, l'avancement total du projet atteint **43%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

<u>Etudes</u>		<u>Travaux</u>		Avancement du projet
<i>Poids</i>	<i>Avancement</i>	<i>Poids</i>	<i>Avancement</i>	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = [(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]$
33%	100%	67%	15%	43%

c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à **43%** de la tranche programmée en année 2, soit 0,76 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquent pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b); (c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
<i>En MDH</i>	1,77 MDH	43%	100%	43%	0,76 MDH	1,01 MDH
<i>En M€</i>	0,16 M€				0,07 M€	0,09 M€

Initialement, l'ONP prévoyait de démolir la halle existante et de construire la nouvelle halle sur le même emplacement et ce afin de mieux maîtriser le coût de réalisation. Cependant, les autorités locales ont demandé à l'Office de garder intacte l'ancienne halle et de construire celle projetée sur une nouvelle parcelle. Pour ce faire, les autorités

locales ont proposé de réaliser à leur charge la plateforme devant abriter cette nouvelle infrastructure de commercialisation. Ainsi, l'ONP est dans l'attente de la réalisation de ladite plateforme afin de démarrer les travaux de construction de la nouvelle halle.

9. Construction des locaux pêcheurs au port de Boujdour

a) Description du projet

Le projet consiste en l'implantation d'infrastructures dédiées à la pêche artisanale sur une superficie de 3.000 m² située à l'intérieur du port de pêche de Boujdour. Il est motivé par le souhait du Département de la Pêche Maritime de compléter les infrastructures de pêche réalisées au port de Boujdour par des équipements permettant de faciliter le travail des artisans pêcheurs. Il s'inscrit de ce fait dans le cadre de l'axe « performance » de la stratégie Halieutis.

Ces équipements comprennent :

- 760 locaux pêcheurs ;
- 760 Boxes jerricanes ;
- 2 Blocs sanitaires ;
- 1 atelier de réparation des barques et un atelier mécanique.

Les locaux pêcheurs auront un impact direct sur près de 700 marins pêcheurs actifs au port de Boujdour. Cet impact attendu sera évalué par le Royaume du Maroc conformément aux dispositions du Protocole et notamment son article 6.7.

Le coût total de ce projet s'élève à 30 MDH, dont 20,7 MDH financés par l'appui sectoriel du Protocole.

Suite au retard accusé par ce projet lors de la première année d'exécution du Protocole, il a été convenu d'allouer le reliquat non appelé du coût de réalisation (9,3 MDH) aux nouveaux projets programmés à partir de la seconde année. De ce fait, aucun montant n'a donc été programmé au titre de l'année 2 du Protocole.

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

Au 15 juillet 2016, l'avancement total du projet atteint **45%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

<u>Etudes</u>		<u>Travaux</u>		Avancement du projet
<i>Poids</i>	<i>Avancement</i>	<i>Poids</i>	<i>Avancement</i>	
(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = $\frac{[(a) \times (b)]}{[(c) \times (d)]}$
29%	100%	71%	21%	45%

Projet prévu



Travaux en cours de réalisation



c) Tranche à débloquent

Aucune tranche n'est à débloquent au titre de ce projet pour la troisième année du Protocole (Cf. *supra*) :

	Tranche versée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquent pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	-	45%	60%	74%	-	-
En M€	-				-	-

La faiblesse du taux d'avancement réel par rapport à la cible prévue au 15/07/2016 s'explique principalement par le retard accusé, dès le lancement du projet en 2014, dans l'octroi du terrain assiette du projet par l'ANP. En effet, la réalisation de ces infrastructures est soumise à une autorisation d'occupation temporaire en vertu de la Loi 15-02 relative aux ports et portant création de l'ANP et de la Société d'Exploitation des Ports. Cette autorisation ayant été obtenue tardivement, les travaux ont pu démarrer au cours de la deuxième année du Protocole.

10. Réalisation de murs de clôture des ports

a) Description du projet

Ce projet vise à doter certains ports de pêche de murs de clôture en vue de :

- Contrôler les zones portuaires dédiées à l'activité de pêche ;
- Sécuriser les équipements, produits et infrastructures de pêche ;
- Contrôler les accès à l'enceinte portuaire dédiée à la pêche.

Il entend la livraison de murs préfabriqués dans 14 ports et sites de pêche (Dakhla, Agadir, Tan Tan, Sidi Ifni, Boujdour, Laâyoune, Larache, Nador, Casablanca, Safi, El Jadida, Ain Beida, Mohammedia et Mehdia).

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'axe « performance » de la stratégie Halieutis ciblant, entre autres, à assurer une gestion des ports de pêche gérés par l'ONP.

Son coût total s'élève à 15,70 MDH dont 4,40 MDH dédiés à la deuxième année du Protocole.

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

Au 15 juillet 2016, l'avancement total du projet atteint **100%** comme indiqué ci-après :

<u>Etudes</u>		<u>Travaux</u>		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = \frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{2}$
0%	0%	100%	100%	100%

Les différents murs ont été livrés successivement sur les exercices 2014, 2015 et 2016.

Port d'Agadir



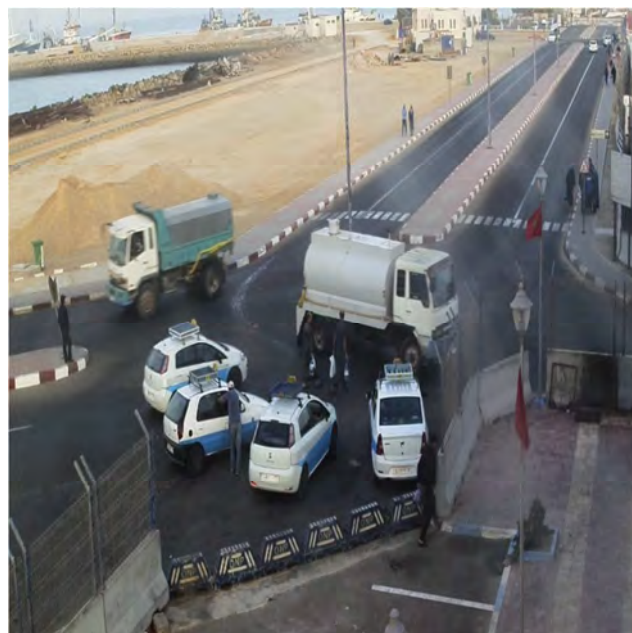
Port de Laâyoune



Port de Laâyoune



Port de Dakhla



Port de Larache



Port de Mohammedia



VDP d'Ain Beida



Port de Safi



Port de Nador



c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche programmée en année 2, soit 4,40 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquent pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	4,40 MDH	100%	100%	100%	4,40 MDH	-
En M€	0,41 M€				0,41 M€	-

11. Acquisition de tunnels de lavage des contenants normalisés

a) Description du projet

Les tunnels de lavage sont l'une des composantes du programme de « Contenants Normalisés » lancé par l'ONP et visant à préserver la qualité des captures par l'utilisation de caisses en plastique plutôt que celles en bois et les débarquements en vrac. Au titre des protocoles de pêche MA-UE précédents, les fonds de l'appui sectoriel ont été affectés à hauteur de 11,7 M€ à l'accompagnement de ce programme.

Le projet en question consiste en l'acquisition de tunnels de lavage automatiques pour les ports de Dakhla, Boujdour, Laâyoune et Tan Tan. Il vise à augmenter la capacité de lavage des caisses à travers l'introduction des tunnels de lavage automatiques permettant le traitement de près de 120.000 caisses par jour.

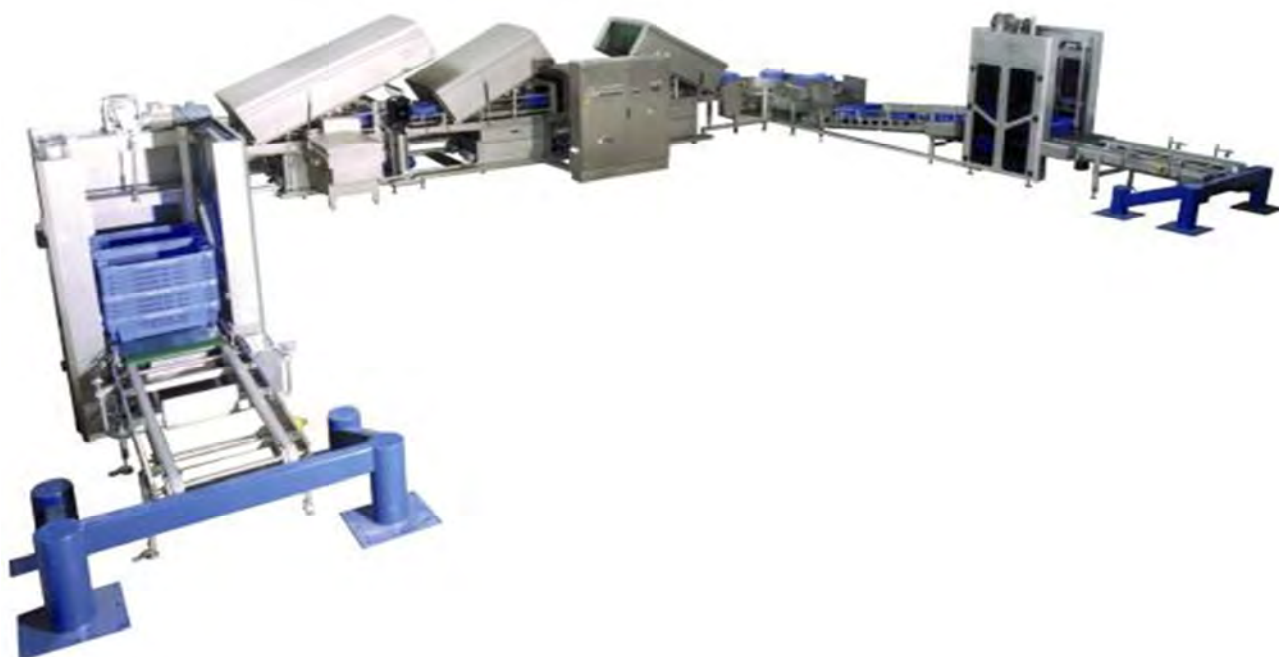
Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants :

- L'utilisation exclusive et généralisation des contenants normalisés ;
- L'abandon des caisses non conformes (bois et autres) ;
- La mise en service des infrastructures de lavage, de manutention et de stockage des contenants ;
- Le nettoyage et la désinfection systématique des contenants avant leur réutilisation.

Sur l'ensemble des quatre ports envisagés, ce projet permettrait la création d'environ 24 emplois directs. Les impacts effectifs seront évalués par le Royaume du Maroc à l'occasion de l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel et ce avant l'expiration du Protocole (Cf. Article 6.7).

Le coût total de ce projet s'élève à 14,00 MDH dont 4,48 MDH ont été programmés au titre de la deuxième année du Protocole.

Prototype de tunnel de lavage automatique des contenants



Exemples de tunnels de lavage opérationnels



b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

Au 15 juillet 2016, l'avancement total du projet atteint **34%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

<u>Etudes</u>		<u>Matériel</u>		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = $\frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{100}$
0%	0%	100%	34%	34%

c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à **34%** de la tranche programmée en année 2, soit 1,33 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquent pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	3,92 MDH	34%	100%	34%	1,33 MDH	2,59 MDH
En M€	0,36 M€				0,12 M€	0,24 M€

Ce projet a connu un retard dès la phase de démarrage. En effet, l'appel d'offres y afférent a été relancé plusieurs fois avant qu'un adjudicataire ne soit finalement retenu. Afin de donner des chances de réalisation à ce projet, l'ONP a dû revoir l'estimation initiale du budget (14 MDH) pour la porter à 19 MDH.

12. Construction de locaux de stockage des contenants normalisés

a) Description du projet

Ce projet vise à construire des locaux de stockage des contenants normalisés dans les ports de Laayoune, Boujdour, Dakhla et Tan Tan. Il est motivé par la nécessité d'aménager des espaces suffisants pour assurer le stockage des contenants normalisés dans des conditions acceptables de sécurité. En effet, les unités de gestion des contenants normalisés actuelles sont devenues très exiguës par rapport aux volumes d'activité, notamment après la généralisation de l'utilisation des caisses en plastique pour la flotte sardinière. Ces locaux font partie intégrante du programme « Contenants Normalisés » lancé par l'ONP et dont une partie a été financée par l'appui sectoriel des Protocoles de pêche MA-UE précédents. Ils permettent de développer la performance des opérations de pêche et de commercialisation ciblée par la stratégie Halieutis.

Ces locaux pourraient permettre la création à terme de 16 emplois directs dans les quatre ports envisagés. Les impacts effectifs seront évalués par le Royaume du Maroc à l'occasion de l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel et ce avant l'expiration du Protocole (Cf. Article 6.7).

L'investissement au titre de ce projet s'élève à 16,00 MDH dont 4,48 MDH programmés au titre de la deuxième année du Protocole.

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

Au 15 juillet 2016, l'avancement total du projet atteint **92%** comme indiqué ci-après :

Composante	Coût financé par l'AS (MDH)	Etudes		Travaux		Avancement du projet
		Poids	Avancement	Poids	Avancement	
		(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = \frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{2}$
Laayoune	4,00	43%	100%	57%	100%	100%
Boujdour	4,00	43%	100%	57%	100%	100%
Dakhla	4,00	37%	100%	63%	100%	100%
Tan Tan	4,00	43%	100%	57%	46%	69%
Total	16,00	41%	100%	59%	87%	92%

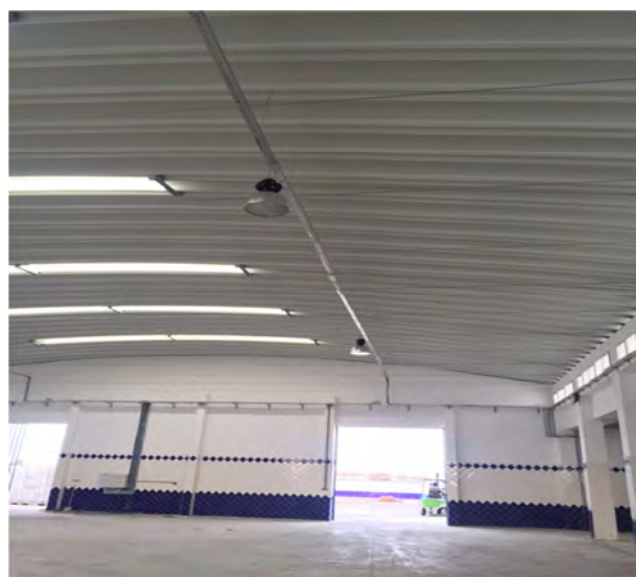
Dakhla



Boujdour



Laâyoune



Tan Tan



c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à **92%** de la tranche programmée en année 2, soit 4,13 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquer pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	4,48 MDH	92%	100%	92%	4,13 MDH	0,35 MDH
En M€	0,41 M€				0,38 M€	0,03 M€

Le retard constaté dans la réalisation de ce projet tient principalement au site de Tan Tan où le terrain assiette du projet a été obtenu tardivement de l'ANP, impactant de ce fait le planning de réalisation des travaux.

13. Acquisition de matériel de manutention

a) Description du projet

Ce projet consiste en l'acquisition de matériel de transport et de manutention pour la livraison des bateaux en contenants normalisés au niveau des quais à partir de l'UGCN (Unité de Gestion des Contenants Normalisés). Cette opération nécessite un matériel rapide et performant, d'où l'intérêt d'acquérir des trames (pour les ports de Laâyoune, Dakhla, Boujdour, Tarfaya, Tan Tan), des chariots élévateurs et des transpalettes pour la manutention à l'intérieur de l'UGCN. Il s'inscrit dans le cadre de l'axe « Performance » de la stratégie Halieutis qui vise à assurer une qualité optimale des produits de la pêche, du débarquement à la consommation.

Le coût total du projet d'élève à 4,00 MDH dont 2,11 MDH programmés au titre de la deuxième année du Protocole.

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

Au 15 juillet 2016, l'avancement total du projet atteint **100%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = [(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]$
0%	0%	100%	100%	100%

Matériel acquis au cours de la première année du Protocole



Matériel acquis au cours de la deuxième année du Protocole



c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche programmée en année 2, soit 2,11 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquer pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	2,11 MDH	100%	100%	100%	2,11 MDH	-
En M€	0,19 M€				0,19 M€	-

14. Construction du PDA d'Imourane

a) Description du projet

Le site d'Imourane est situé dans la commune d'Aourir, à 12 Km de la ville d'Agadir.

Depuis les premiers sites de pêche artisanale réalisés au Maroc dans le cadre de la coopération avec le Japon, le Département de la Pêche Maritime a développé une forte expérience dans la réalisation de PDA (Point de Débarquement Aménagé) et de VDP (Village De Pêcheurs). Actuellement, le Royaume du Maroc dispose de 43 sites de pêche artisanale aménagés dont 7 sont en phase d'études ou de construction. En comptant les ports de pêche, le pays disposera d'un site de pêche aménagé tous les 55 km. Le programme de réalisation de ces infrastructures totalise un investissement total de 2,1 MMAD.

La carte ci-après détaille les PDA et VDP développés et en-cours sur le littoral marocain dans le cadre du PNAL (Programme National d'Aménagement du Littoral). Celui-ci regroupe les projets identifiés par le DPM pour le développement de la pêche artisanale dans le pays :



Le projet consiste en la réalisation d'un Point de Débarquement Aménagé (PDA) au profit de la pêche artisanale active sur le site. Le PDA projeté a pour objectifs :

- L'amélioration des conditions de vie, de travail et de revenu des marins de la pêche artisanale ;
- L'augmentation des performances économiques de la pêche artisanale ;
- L'amélioration de la qualité et la valorisation des produits débarqués ;
- L'organisation et l'encadrement de la profession ;
- La sécurité des marins et de leurs biens ainsi que de leurs familles ;
- La couverture sociale et médicale des marins artisans ;
- La lutte contre l'informel ;

- Le développement de la commercialisation formelle des produits de la pêche.

Les principaux équipements prévus par ce projet se présentent comme suit :

- Locaux dédiés à la pêche: comprenant 60 magasins pêcheurs et mareyeurs, 51 boxes pour jerricanes, un bloc sanitaire, une station de carburant, deux ateliers mécanique et charpentier, des salles de formation, un local de stockage des contenants normalisés... ;
- Halle au poisson : composée d'un carreau de vente, d'une chambre froide et d'une fabrique de glace ;
- Aménagements extérieurs : comprenant, notamment, une aire de stationnement des barques, une aire d'étendage des filets, une rampe d'accès...

Enfin, la différence entre un PDA et un VDP réside dans le fait que ce dernier inclut, en plus des ouvrages d'un PDA, une digue maritime et une cale de halage.

PDA projeté à Imourane



A l'heure actuelle, quelques 140 marins pêcheurs sont actifs sur le site d'Imourane, situé entre les PDA d'Imi Ouaddar et de Tifnit déjà réalisés. La construction du PDA permettra de compter cette activité dans le secteur formel, de répondre aux besoins de sécurité et d'amélioration des conditions de vie exprimés par la population active sur ce site et faire bénéficier les marins et leurs familles de la couverture sociale.

Le coût de réalisation total du projet s'élève à 30 MDH dont 9,26 MDH programmés au titre de la deuxième année du Protocole.

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

Au 15 juillet 2016, l'avancement total du projet atteint **23%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = \frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{2}$
26%	92%	74%	0%	23%

c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à **62%** de la tranche programmée en année 2, soit 5,71 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquent pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = \frac{\min(b; c)}{(c)}$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	9,26 MDH				5,71 MDH	3,55 MDH
En M€	0,85 M€	23%	38%	62%	0,53 M€	0,33 M€

L'atteinte partielle de l'indicateur cible au 15/07/2016 s'explique par le retard accusé par rapport au planning prévu dans la désignation de l'architecte du projet. A noter que les études seront finalisées fin juillet 2016.

15. Construction du PDA de Tibouda

a) Description du projet

Le site de Tibouda est situé dans la commune de Bni Chiker, à 40 Km de la ville de Nador.

Le projet consiste en la réalisation d'un Point de Débarquement Aménagé (PDA) au profit de la pêche artisanale active sur le site et ce dans le cadre du PNAL (Cf. § 14.a). Le choix du site est justifié par l'absence de sites de pêche et de commercialisation aménagés à l'est du PDA de Sidi Hsein réalisé par le DPM et par l'existence d'une population active d'environ 140 marins pêcheurs réalisant une production annuelle estimée à 140 tonnes de poisson.

Le PDA projeté a pour objectifs :

- L'amélioration des conditions de vie, de travail et de revenu des marins de la pêche artisanale ;
- L'augmentation des performances économiques de la pêche artisanale ;
- L'amélioration de la qualité et la valorisation des produits débarqués ;
- L'organisation et l'encadrement de la profession ;
- La sécurité des marins et de leurs biens ainsi que de leurs familles ;

- La couverture sociale et médicale des marins artisans ;
- Le développement de la commercialisation formelle des apports de pêche ;

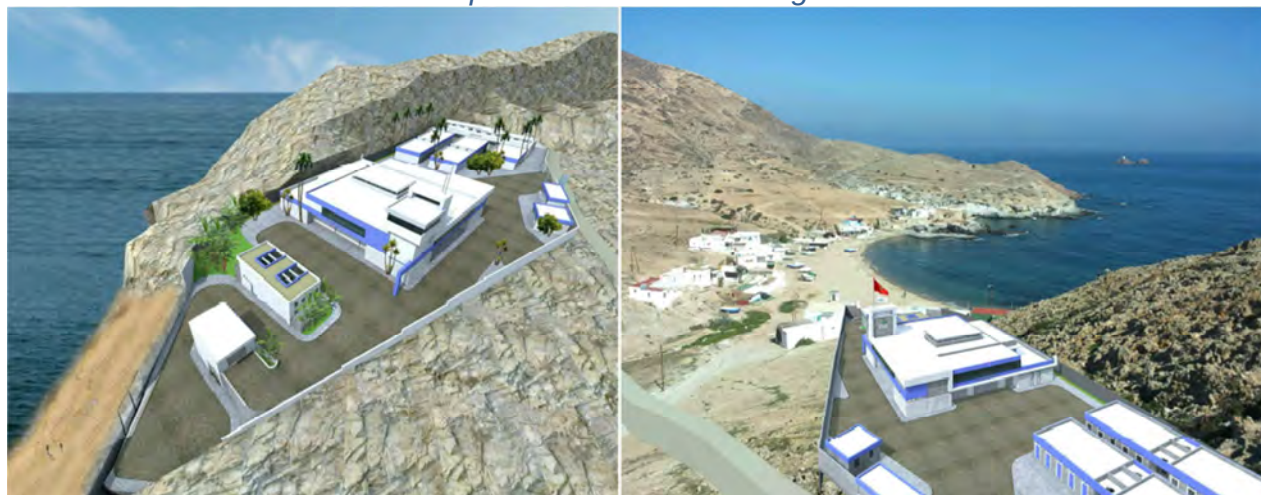
Les principaux équipements prévus par ce projet se présentent comme suit :

- Locaux dédiés à la pêche: comprenant 70 magasins pêcheurs et mareyeurs, 50 boxes pour jerricanes, un bloc sanitaire, une station de carburant, deux ateliers mécanique et charpentier, des salles de formation, un local de stockage des contenants normalisés... ;
- Halle au poisson : composée d'un carreau de vente, d'une chambre froide et d'une fabrique de glace ;
- Aménagements extérieurs : comprenant, notamment, une aire de stationnement des barques, une aire d'étendage des filets, une voie d'accès...

Etat actuel du site



Perspective du PDA envisagé



La construction du PDA permettra de compter l'activité actuelle du site dans le secteur formel (~ 140 emplois actuellement informels), de répondre aux besoins de sécurité et

d'amélioration des conditions de vie exprimés par la population active sur ce site et faire bénéficier les marins et leurs familles de la couverture sociale (CNSS et AMO⁷).

Le coût de réalisation total du projet s'élève à 25,00 MDH dont 7,89 MDH programmés au titre de la deuxième année du Protocole.

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

Au 15 juillet 2016, l'avancement total du projet atteint **11%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = [(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]$
26%	42%	74%	0%	11%

c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à **28%** de la tranche programmée en année 2, soit 2,22 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquent pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b); (c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	7,89 MDH	11%	38%	28%	2,22 MDH	5,68 MDH
En M€	0,73 M€				0,20 M€	0,52 M€

Les études topographiques du projet ont mis en exergue la difficulté d'exploitation du terrain désigné pour abriter l'infrastructure projetée. Celle-ci nécessiterait des aménagements préalables de l'assiette foncière entraînant un coût additionnel de réalisation de l'ordre de 25 MDH. Dans ce contexte, seules les études topographiques et géotechniques ont été achevées au 15/07/2016 en attendant d'avoir plus de visibilité sur ce projet.

16. Construction du PDA de Tiguert

a) Description du projet

Le site de Tiguert est situé à 38 Km au nord de la ville d'Agadir.

Le projet consiste en la réalisation d'un Point de Débarquement Aménagé (PDA) au profit de la pêche artisanale active sur le site dans le cadre du PNAL (Cf. § 8.a). Le choix

⁷ Caisse Nationale de Sécurité Sociale | Assurance Maladie Obligatoire

du site est justifié par l'absence de sites de pêche et de commercialisation aménagés entre les PDA d'Imi-Ouaddar et d'Imessouane, réalisés par le DPM, et par l'existence d'une population active d'environ 220 marins pêcheurs.

Le PDA projeté a pour objectifs :

- L'amélioration des conditions de vie, de travail et de revenu des marins de la pêche artisanale ;
- L'augmentation des performances économiques de la pêche artisanale ;
- L'amélioration de la qualité et la valorisation des produits débarqués ;
- L'organisation et l'encadrement de la profession ;
- La sécurité des marins et de leurs biens ainsi que de leurs familles ;
- La couverture sociale et médicale des marins artisans ;
- Le développement de la commercialisation formelle des apports de pêche ;

Les principaux équipements prévus par ce projet se présentent comme suit :

- Locaux dédiés à la pêche: comprenant 100 magasins pêcheurs et mareyeurs, 100 boxes pour jerricanes, un bloc sanitaire, une station de carburant, deux ateliers mécanique et charpentier, des salles de formation, un local de stockage des contenants normalisés... ;
- Halle au poisson : composée d'un carreau de vente, d'une chambre froide et d'une fabrique de glace ;
- Aménagements extérieurs : comprenant, notamment, une aire de stationnement des barques, une aire d'étendage des filets, une voie d'accès...

Etat actuel du site



Perspective du PDA envisagé



La construction du PDA permettra de compter cette activité dans le secteur formel (~ 220 actuellement informels), de répondre aux besoins de sécurité et d'amélioration des conditions de vie exprimés par la population active sur ce site et faire bénéficier les marins et leurs familles de la couverture sociale.

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

Au 15 juillet 2016, l'avancement projet atteint **13%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = [(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]$
26%	50%	74%	0%	13%

c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à **34%** de la tranche programmée en année 2, soit 2,58 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquer pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b); (c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	7,61 MDH	13%	38%	34%	2,58 MDH	5,03 MDH
En M€	0,70 M€				0,24 M€	0,46 M€

Malgré plusieurs démarches entreprises par le Département de la Pêche Maritime, l'assiette foncière du projet n'a pu être libérée dans les délais impartis. Cette indisponibilité du terrain ne permet pas de lancer les travaux de construction de l'ouvrage. Dans ce contexte, les études ont été suspendues le temps d'avoir plus de visibilité sur le projet.

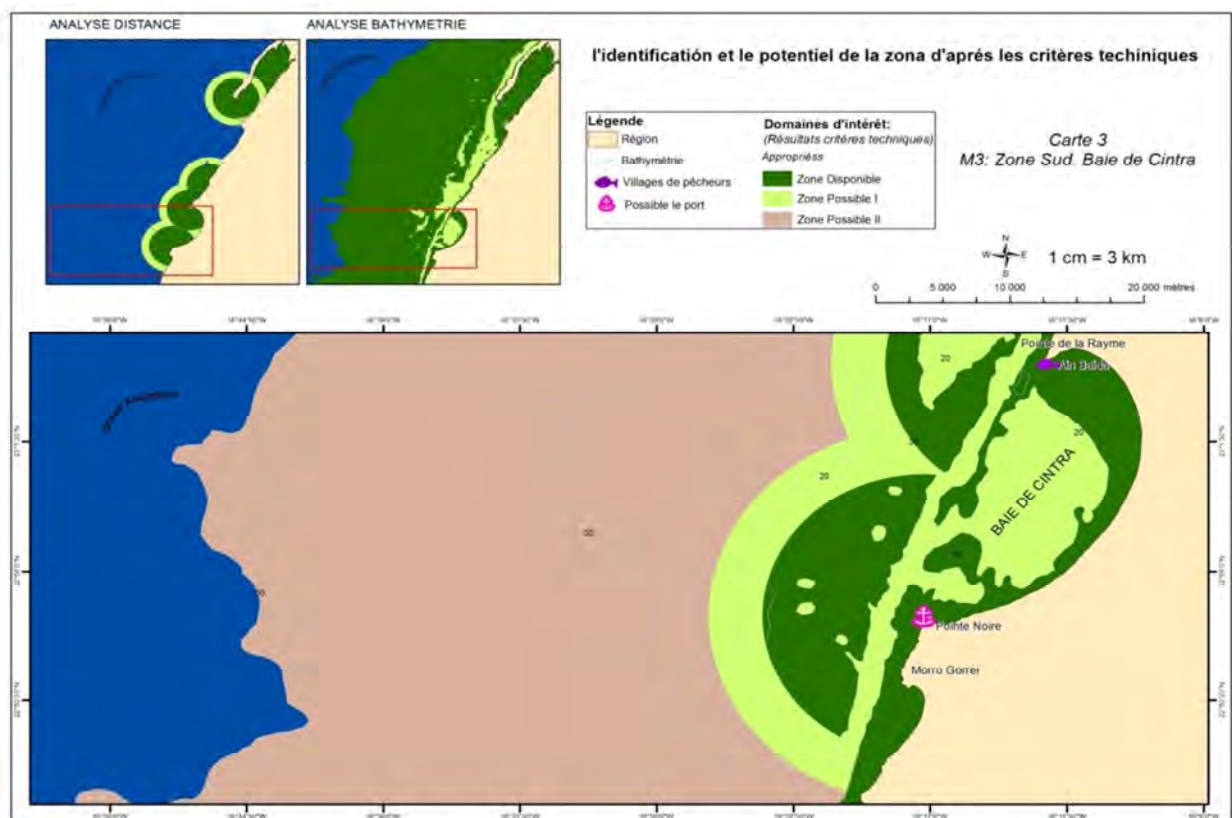
17. Création d'un point de débarquement aquacole dans la baie de Cintra

a) Description du projet

Ce projet consiste en la création d'une plateforme logistique pour l'aquaculture dans la baie de Cintra, à environ 150 km au sud de Dakhla.

Le plan d'aménagement et de développement de l'aquaculture de Dakhla a fait ressortir que la baie de Cintra dispose d'un potentiel important en terme de développement de l'aquaculture. La réalisation de projets conchylicoles dans cette zone, qui n'abrite aucune activité économique, permettrait de la désenclaver entièrement.

Il est utile de rappeler que le développement de l'aquaculture figure comme un projet à part entière dans le cadre de l'axe « Durabilité » de la stratégie Halieutis (Cf. chapitre I).



La zone disponible à l'aquaculture (en vert foncé dans la carte ci-dessus) est située dans la baie de Cintra, dans une plage bathymétrique de 0 à 10 m et de 20 à 30 m. Son exploitation nécessite de disposer d'une structure de débarquement au niveau de la baie.

Le projet financé par l'appui sectoriel du Protocole de pêche Maroc - UE prévoit la réalisation de bases logistiques et d'un débarcadère à Cintra permettant :

- L'exploitation du potentiel aquacole de la zone ;
- La création de richesse et de l'emploi dans la région ;
- La diversification de l'activité.

Il prévoit la réalisation des infrastructures suivantes :

- En mer : Pont flottant pour optimiser le cout de cette composante
- A terre : Des locaux administratifs, des locaux pour maintenance et stockage, des unités de valorisation des produits d'élevage, des stations d'épuration et le raccordement en eau et électricité.

Ce projet permettrait la création d'environ 180 emplois. Les impacts effectifs seront évalués par le Royaume du Maroc à l'occasion de l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel et ce avant l'expiration du Protocole (Cf. Article 6.7).

Pour amorcer l'appui aux projets avec une perspective d'extension répondant progressivement aux besoins des porteurs de projets aquacoles dans la région, il a été jugé de prioriser les actions à réaliser comme suit⁸ :

- Mise en place d'un ponton mobile à Ain Beida : 20 MDH ;
- Mise en place d'une zone de séchage algues à Cintra centre : 6 MDH ;
- Mise en place d'ateliers algues : 4 MDH ;
- Mise en place d'ateliers moules à Ain Beida : 10 MDH.

L'investissement total s'élève ainsi à environ 40,00 MDH dont 22,00 MDH à financer par l'appui sectoriel et 8,03 MDH programmés au titre de la deuxième année du Protocole.

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

Au 15 juillet 2015, l'avancement total du projet atteint **19%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = $\frac{[(a) \times (b)]}{[(c) \times (d)]}$
51%	37%	49%	0%	19%

c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à **38%** de la tranche programmée en année 2, soit 3,06 MDH comme le montre le tableau ci-après :

⁸ Montants estimés

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquent pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	8,03 MDH	19%	50%	38%	3,06 MDH	4,97 MDH
En M€	0,74 M€				0,28 M€	0,46 M€

En novembre 2015, l'ANDA a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le développement de projets aquacoles dans la région de Dakhla Oued Eddahab. Le lancement des appels d'offres relatifs aux études topographiques et bathymétriques du projet de la baie de Cintra a été décalé en attendant les résultats de l'AMI, prévus en septembre 2016 et qui permettront de définir la zone précise devant accueillir le projet envisagé.

18. Acquisition de véhicules pour le renforcement du contrôle

a) Description du projet

L'accomplissement des missions de surveillance, de contrôle et de déclaration des captures, instaurées dans le cadre de la lutte contre la pêche INN (Illicite, Non déclarée et Non réglementée), nécessite la mise à disposition de véhicules opérationnels et en excellent état mécanique.

Le Département de la Pêche Maritime dispose d'un parc automobile dont l'état de vétusté, la moyenne d'âge et le kilométrage parcouru par les véhicules influencent d'une manière directe le rendement des missions de contrôle réalisées à l'intérieur du Maroc.

Le projet consiste en l'acquisition de 20 véhicules de type 4x4 permettant de répondre aux besoins du contrôle des captures. Son coût de réalisation d'élève à 5 MDH dont 1,01 MDH programmé au titre de la deuxième année du Protocole.

Ce projet a été achevé au cours de la première année d'exécution du Protocole (Cf. Rapport sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel au titre de la première année du Protocole).

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

Au 15 juillet 2016, l'avancement total du projet atteint **100%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
0%	0%	100%	100%	100%

Les véhicules acquis ont été affectés à 18 délégations des pêches maritimes selon la répartition suivante :

Délégation	Nombre de véhicules affectés
Nador	1
Al Hoceima	1
Jebha	1
M'diq	1
Tanger	1
Larache	1
Kénitra	1
Mohammedia	1
Casablanca	1
El Jadida	1
Safi	1
Essaouira	1
Agadir	1
Sidi Ifni	1
Tan Tan	1
Laayoune	1
Boujdour	1
Dakhla	3
Total	20

c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à 100% de la tranche programmée en année 2, soit 1,40 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquent pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b); (c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	1,40 MDH	100%	100%	100%	1,40 MDH	-
En M€	0,13 M€				0,13 M€	-

S'agissant d'un projet achevé au cours de la première année du Protocole, la tranche à appeler de 1,01 MDH servira à rembourser les avances en fonds propres consenties par le maître d'ouvrage pour réaliser le projet (Cf. Matrice de suivi et de programmation de l'année 2 du Protocole).

19. Campagnes de prospection en mer

a) Description du projet

Ce projet consiste en :

- La réalisation de campagnes de prospections halieutiques :
 - ✓ Par chalutage : suivi et évaluation des stocks démersaux, de céphalopodes, de merlu noir et de sparidés
 - ✓ Par acoustique : suivi et évaluation des stocks pélagiques
- La réalisation de campagnes océanographiques et bathymétriques : consistant en un suivi des conditions hydro-climatiques et l'appui à l'aquaculture

Il a pour finalité d'accompagner la mise en place des plans d'aménagement et l'axe « Durabilité » de la stratégie Halieutis en assurant :

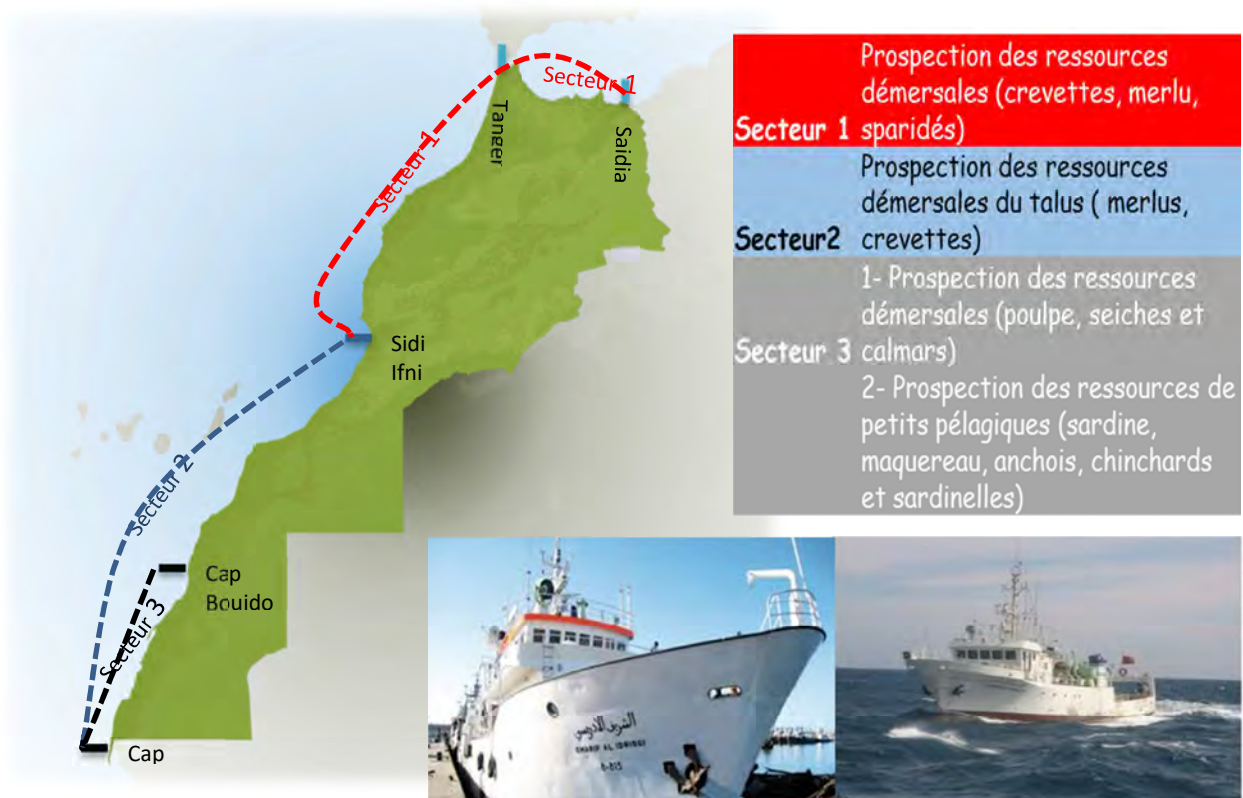
- ✓ L'évaluation directe des stocks ;
- ✓ La formulation d'avis scientifique sur la base de connaissances biologiques et écosystémiques in situ ;
- ✓ Le développement de la connaissance scientifique

L'investissement total du projet s'élève à 60,00 MDH, dont 15,92 MDH programmés au titre de la deuxième année du Protocole.

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

Au 15 juillet 2016, l'avancement total du projet atteint **100%** comme indiqué ci-après :

<u>Etudes</u>		<u>Travaux et matériel</u>		Avancement du projet
<i>Poids</i>	<i>Avancement</i>	<i>Poids</i>	<i>Avancement</i>	
(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = $\frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{2}$
100%	100%	0%	0%	100%



c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à 100% de la tranche versée en année 2, soit 15,92 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquent pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b); (c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	15,92 MDH	3	3 ⁹	100%	15,92 MDH	-
En M€	1,47 M€				1,47 M€	-

20. Inventaire, évaluation et classement des ressources littorales

a) Description du projet

Ce projet est justifié par :

- Un manque de connaissance sur la nature et l'importance des ressources littorales offertes par les côtes marocaines ;

⁹ Remise par l'INRH de 3 rapports de campagne par

- Le refus de délivrance d'autorisations d'exploitation de ces ressources par manque de connaissances scientifiques ou en raison de l'absence de classement sanitaire (Approche de Précaution) ;
- L'absence de plan de gestion de ces ressources.

On observe en effet que :

- Les ressources littorales naturelles sont soit inexploitées, soit surexploitées pour certaines ressources bien précises (palourde, Gelidium, moules...) de manière illégale.
- Une activité de transformation et de valorisation de ce type de produit est très négligeable (exception faite pour les algues et l'oursin).

Dans ce contexte, ce projet vise :

- La réalisation de campagnes de prospections des ressources littorales pour disposer :
 - ✓ D'un inventaire exhaustif des ressources littorales ;
 - ✓ D'une cartographie de distribution des gisements naturels ;
 - ✓ D'une évaluation des biomasses et état d'exploitation actuel ;
 - ✓ D'un SIG d'aide à la décision
- La réalisation d'études de classement des zones à potentiel d'exploitation des gisements naturels ou aquacole ;

L'ensemble des composantes de ce programme s'inscrivent dans le cadre de l'axe « durabilité » de la stratégie Halieutis et plus spécifiquement le renforcement et le partage de la connaissance scientifique.

L'investissement total au titre de ce projet s'élève à 40 MDH dont 9,93 MDH programmés au titre de l'année 2 du Protocole.



b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

Au 15 juillet 2016, l'avancement total du projet atteint **100%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = $\frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{100}$
100%	100%	0%	0%	100%

c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à 100% de la tranche versée en année 2, soit 9,93 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche versée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquer pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	9,93 MDH	1	1 ¹⁰	100%	9,93 MDH	-
En M€	0,92 M€				0,92 M€	-

21. Mise en place d'un réseau d'observateurs scientifiques de la pêche artisanale par la formation de pêcheurs issus des pêcheurs locaux

a) Description du projet

Ce projet consiste en la création d'un observatoire Halieutique et environnemental de la Pêche Artisanale. Il s'inscrit dans le cadre de l'objectif de renforcement du suivi halieutique et de couverture d'un plus large spectre d'espèces le long des points de débarquement de la pêche artisanale localisés sur le littoral marocain par la formation de pêcheurs artisans pouvant devenir des correspondants de l'INRH.

Il permettra ainsi d'améliorer les connaissances scientifiques nécessaires à l'aménagement des pêches et au suivi des stocks, avec un système de veille par le suivi des :

- Indicateurs biologiques et d'exploitation de la pêche artisanale
- Indicateurs de biodiversité
- Indicateurs environnementaux
- Stratégie et techniques de pêche artisanale

Le plan d'action défini dans le cadre de ce projet comprend les éléments suivants :

- L'identification des sites (PDA/VDP) cibles (entre 15 et 20) ;
- L'identification des pêcheurs volontaires et candidats à la formation ;
- La formation aux activités de suivi halieutique et environnemental, dans les techniques élémentaires de mesures biologiques, océanographiques et le transfert des données.
- L'aménagement et l'équipement d'un petit laboratoire au niveau des sites de pêche.
- La réalisation de missions de suivi des correspondants scientifiques.
- La mise en place d'un système de coordination du réseau,
- Le suivi et opérationnalisation du réseau
- La mise en place d'un système de validation et d'intégration des informations collectées par les correspondants scientifiques.
- La mise en place d'un système d'information et d'un site Web.
- La réalisation de documents de vulgarisation et de diffusion de la connaissance.

¹⁰ Remise d'un rapport de campagne par l'INRH

Le coût total de réalisation de ce projet s'élève à 7,00 MDH dont 1,89 MDH programmé au titre de la deuxième année du Protocole.

Proposition d'emplacement du laboratoire mobile au niveau du VDP de Cala Iris



Proposition d'emplacement du laboratoire mobile au niveau du VDP de Sidi Hsaïn



b) Etat d'avancement au 15/07/2016

Au 15 juillet 2016, l'avancement total du projet atteint **4%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

<u>Etudes</u>		<u>Travaux et matériel</u>		Avancement du projet
<i>Poids</i>	<i>Avancement</i>	<i>Poids</i>	<i>Avancement</i>	
(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = $\frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{100}$
11%	33%	89%	0%	4%

Plusieurs actions ont été réalisées au titre de ce projet :

- Rédaction du document du projet décrivant la méthodologie de travail, le plan d'action, les données à collecter, etc. ;
- Identification des sites cibles qui feront partie de l'observatoire, en concertation avec la Confédération Nationale de la pêche artisanale. 13 sites ont ainsi été identifiés dont 7 ont fait l'objet d'une visite et de réunions de travail ;
- Identification des besoins en logistiques et matériels scientifiques pour réussir ce projet ;
- Identification de coopératives et associations de pêcheurs artisans ;
- Identification d'espaces pour abriter un petit laboratoire au niveau de 5 sites de pêche.
- Réalisation de concertation avec les représentants des sites identifiés et coordination avec la Confédération Nationale de la pêche artisanale.

c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à 0% de la tranche versée en année 2 comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche versée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquent pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b); (c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	1,89 MDH	0	5 ¹¹	0%	-	1,89 MDH
En M€	0,17 M€				-	0,17 M€

Au 15/07/2016, l'INRH n'est pas parvenu à former les 5 marins pêcheurs ciblés en raison de :

- Difficultés apparues dans l'identification de correspondants volontaires ;
- La durée nécessaire à la phase de coordination et d'identification des sites de pêche artisanale qui a pris plus de temps que prévu.

Pour remédier à cette situation, l'INRH veille à réaliser des missions et des réunions de sensibilisation sur le rôle de l'intégration des pêcheurs dans le processus de collecte et de partage de l'information pour une bonne analyse scientifique. Cette action est réalisée en étroite coordination avec les délégations des pêches maritimes régionales et la confédération Nationale de la pêche artisanale.

22. Prospection des fonds rocheux

a) Description du projet

Ce projet est justifié par :

- L'absence de couverture des zones rocheuses par les campagnes scientifiques de chalutage menées par l'INRH ;
- Le manque d'information sur les espèces démersales dans ces zones et en particulier celles ciblées par les catégories 2 et 3 prévues par le Protocole de pêche Maroc-UE.

Dans ce contexte, l'INRH entend conduire des prospections exploratoires de ces fonds rocheux, à bord de palangriers commerciaux, permettant d'utiliser des engins passifs, notamment les palangres, les casiers, les filets maillants etc.

Les principales actions du projet portent sur :

- L'acquisition du matériel de pêche et scientifique ;
- L'élaboration d'un protocole de travail avec le palangrier commercial ;

¹¹ Formation de 5 marins pêcheurs par l'INRH

- La réalisation des campagnes de prospections ;
- La production de cartes de distribution des principales espèces des fonds rocheux, d'indicateurs de rendements et d'estimations de biomasses.

Le coût total du projet s'élève à 8 MDH dont 2,16 MDH programmés au titre de la deuxième année du Protocole.

b) Avancement du projet au 15/07/2016

Au 15 juillet 2016, l'avancement total du projet atteint **38%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = [(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]$
33%	100%	67%	8%	38%

Au titre de ce projet, plusieurs actions ont été menées par l'INRH :

- Préparation d'un appel d'offre pour la location d'un bateau pour la réalisation de la campagne ;
- Identification du matériel nécessaire pour la campagne en collaboration avec les professionnels.

c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à 100% de la tranche programmée en année 2, soit 2,16 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche versée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquent pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b); (c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	2,16 MDH	1	1 ¹²	100%	2,16 MDH	-
En M€	0,20 M€				0,20 M€	-

¹² Remise d'un rapport de campagne par l'INRH

23. Construction d'un laboratoire spécialisé en aquaculture à Dakhla

a) Description du projet

Dans le cadre de l'accompagnement du développement de l'aquaculture nationale, l'INRH envisage de mettre en place un laboratoire spécialisé en aquaculture au sein de son Centre Régional à Dakhla, notamment sur le côté mer du terrain prévu pour l'extension dudit Centre et ce pour faciliter l'accès et l'approvisionnement en eau de mer.

L'aménagement du laboratoire spécialisé en aquaculture à Dakhla sera réalisé de manière à respecter les spécificités locales (zone saharienne). Il sera composé d'une unité de recherche en coquillages, d'une unité de recherche en poissons et d'un bloc commun.

Ce Projet a pour objectifs de :

- ✓ Contribuer au développement de l'aquaculture dans le pôle de Dakhla identifié par le Plan Halieutis ;
- ✓ Développer la recherche en matière d'élevage et de reproduction contrôlée des espèces de poissons et de coquillages autochtones d'intérêt commercial ;
- ✓ Développer la recherche sur les nouvelles technologies aquacoles et l'adaptation de techniques existantes aux conditions géographiques et sociales de la région ;
- ✓ Préserver les ressources marines par le repeuplement des gisements naturels ;
- ✓ Appuyer technologiquement la profession et les nouveaux investisseurs ;
- ✓ Fournir des naissains et des alevins,
- ✓ Conseiller et soutenir le secteur privé de l'aquaculture dans la région.

Ce projet permettra de contribuer à l'essor du secteur aquacole dans la région d'Oued Eddahab Lagouira, notamment à travers l'étude de faisabilité des projets qui seront soumis par les opérateurs privés.

L'investissement total au titre de ce projet s'élève à 20 MDH dont 8,20 MDH programmés au titre de la deuxième année du Protocole.

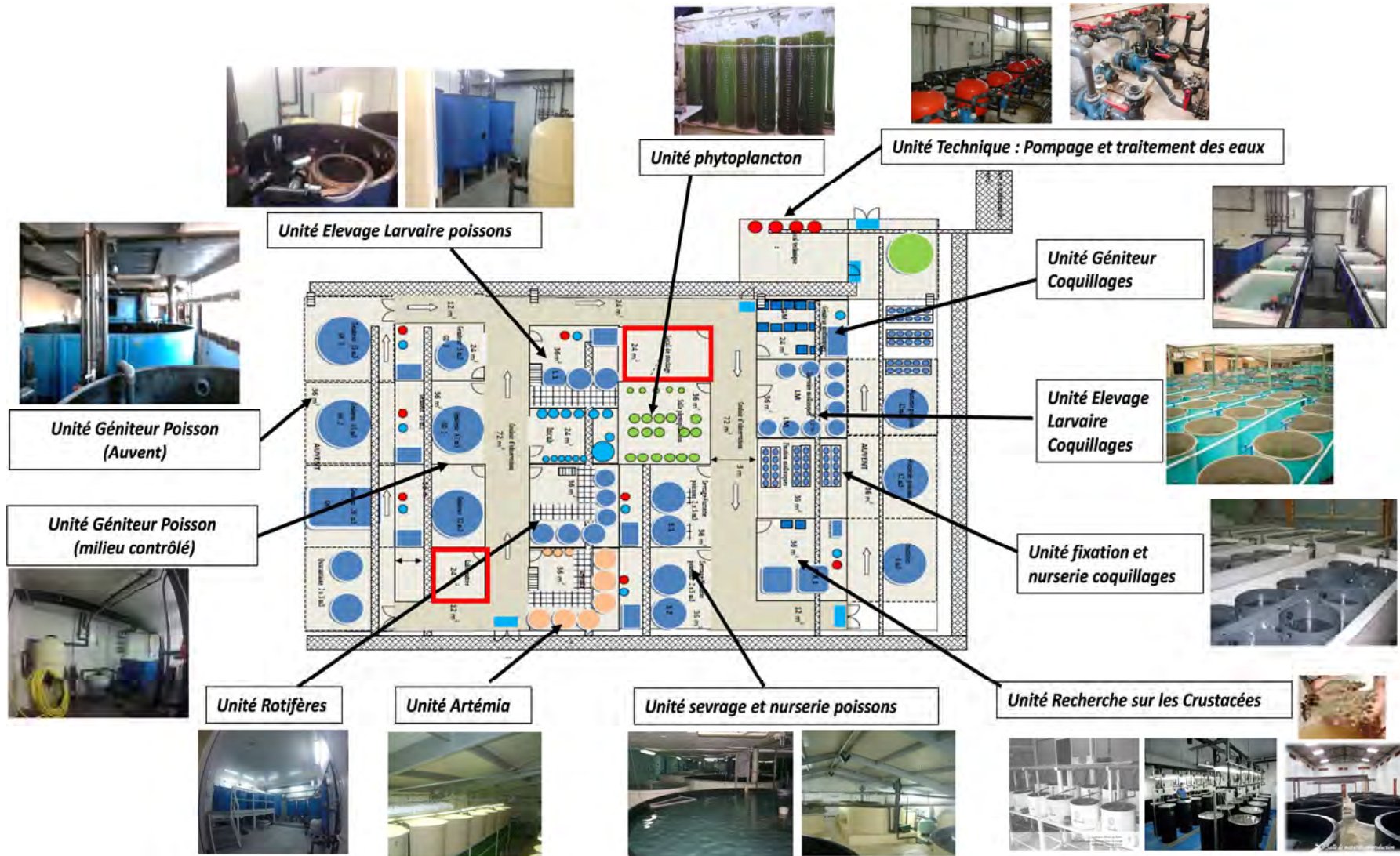
Plan de masse du laboratoire



Maquette du laboratoire



Conception et dimensionnement du laboratoire



b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

Au 15 juillet 2016, l'avancement total du projet atteint **60%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = \frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{2}$
46%	100%	54%	25%	60%

c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à 75% de la tranche programmée en année 2, soit 6,11 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquent pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = \frac{\min(b; c)}{c}$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	8,20 MDH	60%	80%	75%	6,11 MDH	2,09 MDH
En M€	0,76 M€				0,56 M€	0,19 M€

Le retard accusé par ce projet s'explique par les délais nécessaires pour la préparation des dossiers d'appel d'offres (AMO, BET, Contrôle et architecte) et ce en raison du caractère particulier de l'ouvrage.

24. Construction d'une ferme aquacole expérimentale à Dakhla

a) Description du projet

Le projet consiste en la réalisation d'une ferme aquacole offshore au niveau de la zone potentielle qui sera identifiée dans le cadre du plan d'aménagement défini par l'ANDA.

L'objectif principal de cette ferme expérimentale est :

- La réalisation des études de faisabilités zootechniques des élevages (piscicoles et conchylicoles) dans la région de Dakhla ;
- L'adaptation de techniques existantes aux conditions hydrodynamiques de la région et le développement de recherche sur les nouvelles technologies aquacoles ;
- La vulgarisation des résultats de la recherche et des innovations technologiques et d'assurer un appui technologie à la profession et aux nouveaux investisseurs (ferme de démonstration) ;

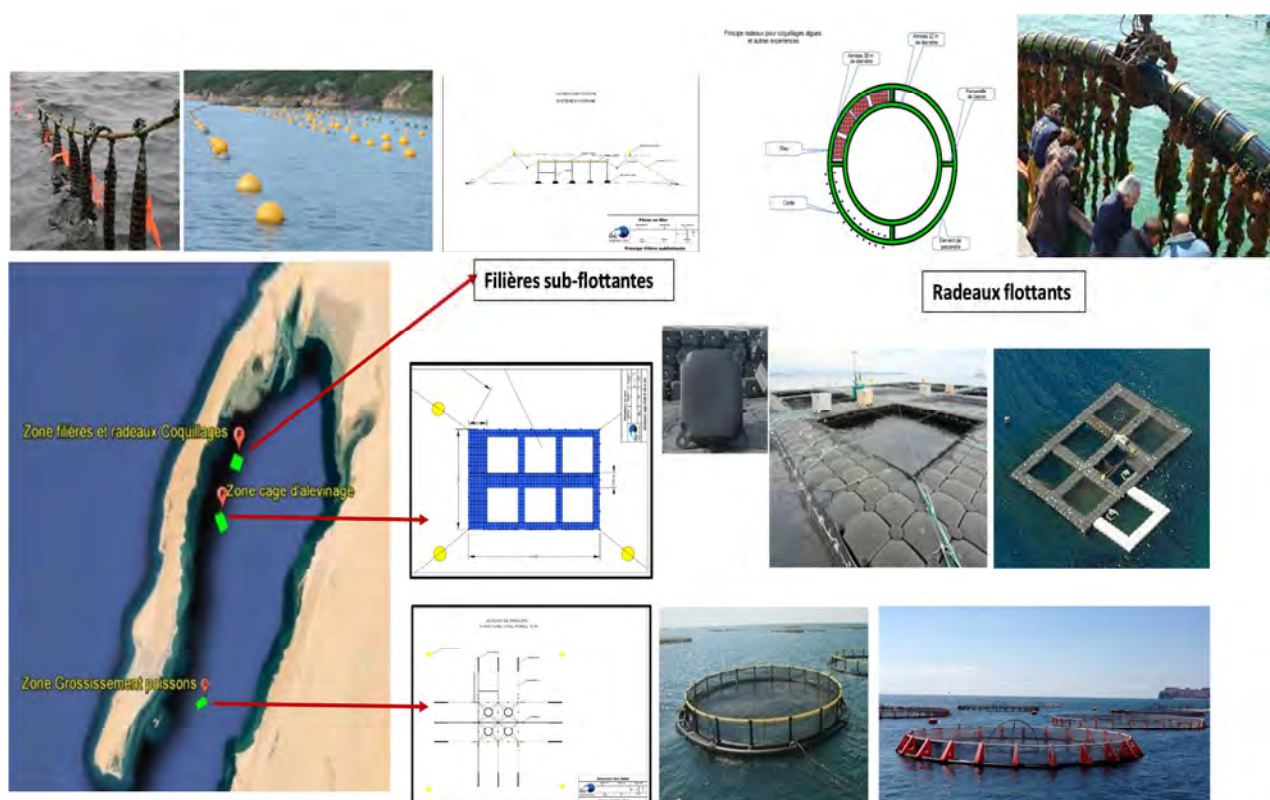
Le projet compte deux lots :

- ✓ Lot 1 : dédié aux coquillages composé de six filières sub flottantes de 200 m exploitables chacune et de deux radeaux flottants
- ✓ Lot 2 : dédié aux poissons composés de six cages flottantes de 12 m de diamètre chacune.

Cette ferme complète le projet de construction du laboratoire aquacole à Dakhla (cf. ci-dessus).

L'investissement total du projet s'élève à 5 MDH dont 1,40 MDH programmé au titre de la deuxième année du Protocole.

Conception et dimensionnement de la ferme



b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

Au 15 juillet 2016, l'avancement total du projet atteint **95%** comme indiqué dans le tableau ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = [(a)x(b)] + [(c)x(d)]
60%	100%	40%	87%	95%

c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à 95% de la tranche programmée en année 2, soit 1,33 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquent pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	1,40 MDH	95%	100%	95%	1,33 MDH	0,07 MDH
En M€	0,13 M€				0,12 M€	0,01 M€

L'appel d'offres pour la réalisation de ce projet a été infructueux à deux reprises, ce qui a impacté le déroulement prévu. Le marché des travaux a finalement été conclu fin 2015 prévoyant une livraison étalée sur l'année 2016 en raison de l'importation du matériel objet du marché.

25. Observation du milieu marin avec un système d'observation d'océanographie opérationnelle

a) Description du projet

Ce projet, mené par l'INRH, consiste en :

- La mise en place d'un système d'océanographie opérationnelle basée sur l'observation continue du milieu marin ;
- L'acquisition et l'installation du matériel nécessaire à l'Océanographie Opérationnelle ;
- La création d'une unité de réception et de traitement des données océanographiques en continu ;
- L'analyse et le traitement des données océanographiques ;
- La mise en place d'indicateurs de suivi océanographique ;
- Le suivi du phénomène d'upwelling en continu ayant un impact sur les ressources halieutiques ;
- Le suivi océanographique et environnemental en zone côtière pour l'appui au développement de l'aquaculture.

Il s'inscrit dans le cadre de l'axe « durabilité » de la stratégie Halieutis et plus précisément le renforcement et le partage de la connaissance scientifique. Son impact attendu réside dans un meilleur suivi du milieu marin grâce à l'amélioration de la connaissance scientifique.

Le coût d'investissement s'élève à 12 MDH dont 5,85 MDH programmés pour la deuxième année du Protocole.

Caractéristiques de la bouée

- **DIMENSIONS** : Diamètre 1.80m, Hauteur 6.2 m, Poids 2.5T environ, Poids Corps Mort: 7.5T environ.

- **EQUIPEE EN** :

✓ Capteurs météorologiques

- **Capteur de vent avec compas**

Vitesse de 0 à 100 m/s

Direction de 0 à 360°

- **Capteur de la pression atmosphérique**

Intervalle : 500 - 1100 hPa

- **Capteur de la température de l'air**

Intervalle de température -40 °C à 60°C

✓ Capteurs océanographiques

Senseur de houle (hauteur, direction et période)

Profileur de courant à 3 niveaux

Senseur de la température de l'eau (-5°C à 50°C)

Senseur de la conductivité (0-100 mS/cm)

Senseur de la salinité (0-70 ppt)

Senseur de l'oxygène dissous (0-500 mg/l)

Senseur de la turbidité (0-3000 FNU)

Senseur de la fluorescence (0-500 ppb)

Senseur du Ph (0-14 unités)

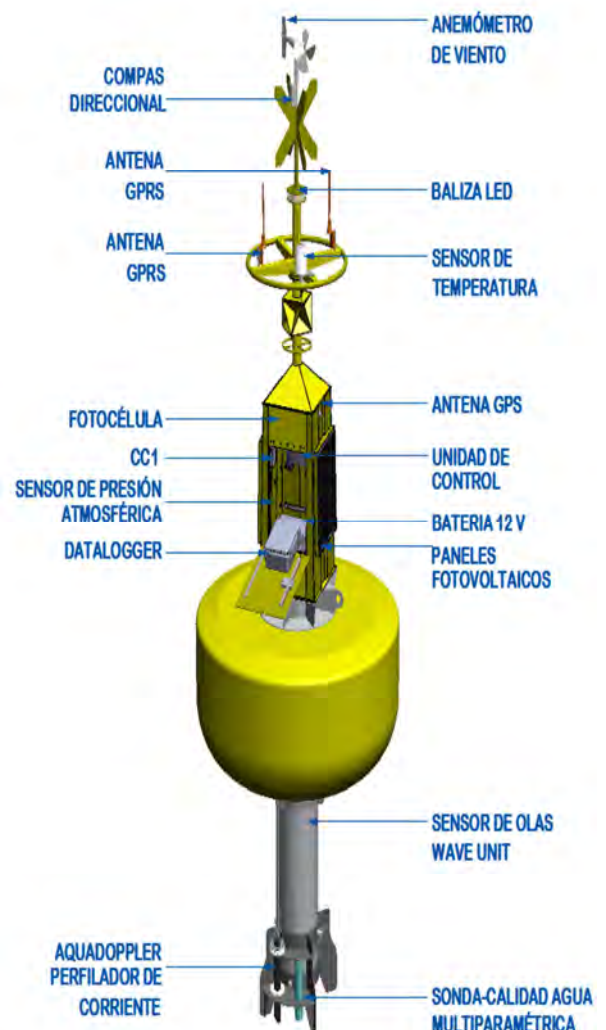
- **TRANSFERT DE DONNEES** en continu (chaque 6h) via réception satellite (Iridium)

- **POSITIONNEMENT** : par GPS et par AIS.

Un serveur, positionné au centre de l'INRH de Casablanca, permettra la visualisation des données en temps réel avec des applications pour la réception et le contrôle des données, de consultation et traitement des données stockées, de visualisation en temps réel, et d'analyses des données de houle.

- **INSTALLATION PROBABLE DE LA BOUEE** : 02-07 Octobre 2016 (sous réserve de conditions météorologiques favorables et de disponibilité du navire)

- **ZONE D'INSTALLATION** : Large de Dakhla (23°30'N) profondeur située entre -40 et -50 m



Réception de la bouée au port de Casablanca et transfert vers Dakhla



Préparation du corps mort de la bouée



b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

Au 15 juillet 2015, l'avancement total du projet atteint **85%** comme indiqué ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = [(a)x(b)] + [(c)x(d)]
36%	100%	64%	76%	85%

c) Tranche à débloquer

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquer pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche programmée en année 2, soit 5,85 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquer pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	(d) = [min (b);(c)] / (c)	(e) = (a) x (d)	(f) = (a) - (e)
En MDH	5,85 MDH	85%	80%	100%	5,85 MDH	-
En M€	0,54 M€				0,54 M€	-

26. Harmonisation des systèmes d'exploitation

a) Description du projet

Ce projet a pour finalité la mise en adéquation de la capacité de pêche et des systèmes d'exploitation de la flotte nationale avec les potentialités des ressources halieutiques nationales, dans le cadre des plans d'aménagement et des unités d'aménagements mis en place par le Département de la Pêche Maritime. Il est mené par l'INRH.

Il se compose des éléments suivants :

- **Inventaire typologique de la flottille** : cette action a pour objectifs la caractérisation de la flottille par segment au niveau de chaque région et l'étude de la rentabilité des bateaux à travers des enquêtes auprès de la profession.
- **Etude sur les engins de pêche** : consistant en la caractérisation technologique des engins de pêche, l'étude de leur sélectivité et l'analyse des métiers de pêche. Plusieurs études composées de campagnes pilotes sont envisagées par segment et par pêcherie.
- **Evaluation des capacités optimales par unité de pêche** : sur la base des deux précédents volets, cette action vise à étudier la capacité de pêche actuelle (ensemble des moyens déployés pour exploiter une ressource) par rapport aux potentialités des ressources halieutiques et ce à travers les analyses de rendement biologique et de la rentabilité économique des unités de pêche.

Le coût total du projet s'élève à 6,00 MDH dont 2,77 MDH programmés pour la deuxième année du Protocole.

Exemple de l'activité d'échantillonnage biologique prévue par le projet

							
Merlu	Crevette rose	Chinchard	Seiche	Calmar	Bonite	Bonite à Dos rayé	Sole
Nador-Larache-Agadir-Laâyoune	Nador-Larache-Casa-Agadir	Agadir	Laâyoune	Casa	Dakhla	Dakhla	Agadir
19 échant	14 échant	5 échant	5 échant	5 échant	11 échant		
Paramètres relevés : Taille-poids-sexe-sms-estomac-otolithe-gonade-foie							

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

Au 15 juillet 2016, l'avancement total du projet atteint **75%** comme indiqué ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = \frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{2}$
100%	75%	0%	0%	75%

c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à **94%** de la tranche programmée en année 2, soit 2,60 MDH :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquent pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = \frac{\min(b);(c)}{(c)}$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	2,77 MDH	75%	80%	94%	2,60 MDH	0,17 MDH
En M€	0,26 M€				0,24 M€	0,02 M€

Ce projet a accusé un retard par rapport au planning initialement prévu pour en raison de la revue à la hausse de la durée de réalisation de l'étude et à l'analyse des engins de pêche et leur sélectivité.

Pour remédier à cette situation, plusieurs actions sont en cours de réalisation et d'autres sont programmées :

- Un groupe de travail a été formé en juillet 2016, rassemblant l'ensemble des responsables régionaux, pour analyser les actions à mener pour réussir ce projet ;
- Un calendrier précis de mission a été élaboré ;
- L'inventaire des engins a démarré dans la région d'Agadir.

27. Mise à niveau des antennes de santé des gens de mer dans les ports de pêche marocains

a) Description du projet

Les antennes de santé des gens de mer ont été réalisées par DPM en vertu d'une convention signée en 1997 avec le Ministère de la Santé qui a mis à sa disposition des médecins et des infirmiers afin d'assurer la prise en charge des contrôles d'aptitude à la fonction de marin et fournir les premiers soins aux pêcheurs.

Le projet consiste en la mise à niveau de 18 antennes de santé par l'acquisition de matériel et d'équipements nécessaires à une exploitation optimale de ces dernières ainsi que la réalisation de travaux de rénovation. En effet, les équipements et matériels médicaux existants sont dépassés ou insuffisants.

La réalisation de cette mise à niveau permettra de répondre aux besoins de :

- Préservation de la santé des marins pêcheurs ;
- Prévention contre les maladies professionnelles ;
- Hygiène à bord des navires de pêche ;
- Conformité avec la réglementation internationale en matière de sécurité du travail (OIT).

En termes d'impacts attendus, ce projet pourrait permettre un meilleur suivi santé des marins pêcheurs actifs à travers l'augmentation des consultations annuelles d'environ 15% après la réalisation des investissements envisagés. L'impact réel sera mesuré par le Royaume du Maroc dans le cadre du rapport final sur l'utilisation de l'appui sectoriel prévu par le Protocole dans son article 6.7.

Prévu initialement pour un investissement de 5 MDH, le coût final de ce projet a été arrêté à 4 MDH dont 1,80 MDH programmé au titre de la deuxième année du Protocole.

b) Avancement au 15/07/2016

Au 15 juillet 2016, l'avancement total du projet atteint **49%** comme indiqué ci-après :

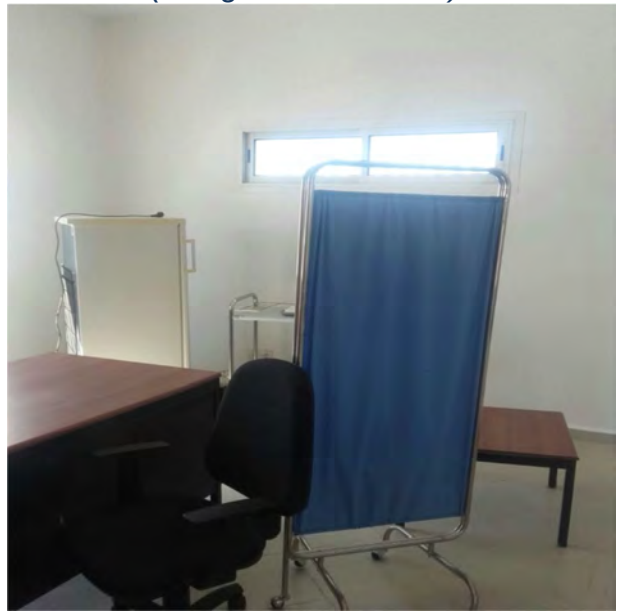
<u>Etudes</u>		<u>Travaux et matériel</u>		Avancement du projet
<i>Poids</i>	<i>Avancement</i>	<i>Poids</i>	<i>Avancement</i>	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = [(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]$
20%	100%	80%	37%	49%

A cette même date, le programme de rénovation des antennes de santé de 12 délégations des pêches maritimes a été réalisé à hauteur de 76%. Par ailleurs, les études relatives à l'acquisition de matériel bureautique et médical ont été achevées.

Rénovation de la façade de l'antenne de santé de Chmaala (délégation de Jebha)



Rénovation de la salle de soins de l'antenne de santé de Chmaala (délégation de Jebha)



Rénovation de la façade de l'antenne de santé de Boujdour



c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche affectée en année 2, soit 1,80 MDH :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquent pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	1,80 MDH	49%	40%	100%	1,80 MDH	-
En M€	0,17 M€				0,17 M€	-

28. Appui aux associations socioprofessionnelles

a) Description du projet

Ce programme vise à soutenir l'action des associations afin de mieux sensibiliser les populations aux actions de la stratégie Halieutis. Dans le cadre du protocole de pêche MA-UE de 2006, ce programme avait bénéficié d'un financement dans le cadre de l'appui sectoriel de près d'1 M€. Il vise à soutenir les organisations professionnelles de la pêche maritime (confédérations, fédérations et chambres) afin de mieux faire connaître les actions du plan Halieutis.

Ce programme permet en particulier l'organisation d'actions de sensibilisation sur :

- la durabilité de la ressource halieutique ;
- les projets menés par le DPM et les entités sous-tutelle dans le cadre d'Halieutis.

Neuf associations socioprofessionnelles ont été soutenues financièrement au-cours de la deuxième année du Protocole de pêche :

- Confédération nationale de la pêche artisanale
- Confédération marocaine de la pêche côtière
- Confédération nationale de la pêche côtière
- Confédération Générale des Entreprises du Maroc
- Fédération des Chambres Maritimes
- Chambre des pêches maritimes de la Méditerranée
- Chambre des pêches maritimes de l'Atlantique Nord
- Chambre des pêches maritimes de l'Atlantique Centre
- Chambre des pêches maritimes de l'Atlantique Sud

Ce projet totalise un coût de 22 MDH dont 4,31 MDH programmés pour la deuxième année du Protocole.

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

Au 15 juillet 2016, un montant total de 12,83 MDH a été versé à 9 associations, soit 58% du montant global.

c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche affectée en année 2, soit 4,31 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquent pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	4,31 MDH	58%	50%	100%	4,31 MDH	-
En M€	0,40 M€				0,40 M€	-

29. Renforcement du contrôle des débarquements à Dakhla

a) Description du projet

Ce projet vise à renforcer les moyens de contrôle des débarquements au sein du port de Dakhla. Il consiste à doter l'ONP d'outils performants de recensement et de contrôle des captures réalisés par la flotte active à Dakhla et débarquant essentiellement les petits pélagiques.

Sous réserve des résultats des études dont la première phase a été lancée, ce projet pourrait inclure des équipements de vidéo-surveillance, de nouveaux ponts bascules, un matériel de pesage des débarquements adapté aux spécificités des navires de pêche, des solutions de contrôle des opérations basées sur la technologie RFID¹³...

Le coût total de ce projet a été évalué à ce stade à 40 MDH, financés intégralement par l'appui sectoriel du Protocole.

Au cours de la deuxième année du Protocole, l'ONP a lancé une étude pour l'identification de solutions de pesage adaptées aux navires dotés de cales réfrigérées opérant à Dakhla. La finalisation de cette étude permettra d'arrêter la liste des mesures à mettre en place pour renforcer le contrôle des débarquements dans ce port.

En termes de retombées attendues, ce projet permettra :

- Une maîtrise supplémentaire des débarquements à Dakhla ;
- Le renforcement de la gestion durable des pêcheries, pierre angulaire de la stratégie Halieutis.

Ce projet totalise un investissement estimé à 40,00 MDH dont 10,79 MDH programmés pour la deuxième année du Protocole.

¹³ Radio Frequency Identification

b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

Au 15 juillet 2016, l'avancement total du projet atteint 21% comme le montre le tableau ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = [(a)x(b)] + [(c)x(d)]
30%	70%	70%	0%	21%

c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à **70%** de la tranche affectée en année 2, soit 7,50 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquent pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	(d) = [min (b);(c)] / (c)	(e) = (a) x (d)	(f) = (a) - (e)
En MDH	10,79 MDH	21%	30%	70%	7,50 MDH	3,29 MDH
En M€	1,00 M€				0,69 M€	0,30 M€

Le retard accusé par ce projet s'explique principalement par le lancement tardif de l'appel d'offres relatif à la réalisation de l'étude relative à l'identification de solutions de pesage précitée.

30. Travaux de mise à niveau de la zone industrielle de Dakhla

a) Description du projet

En juillet 2014, le Département de la Pêche Maritime a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la sélection de projets à haut niveau de valorisation des petits pélagiques à Dakhla. Celui-ci prévoyait d'accorder des possibilités de pêche (en accès direct et en approvisionnement auprès de la pêche sardinière de Dakhla) en contrepartie de la réalisation d'unités de valorisation au sein de la zone industrielle aménagée du port de Dakhla.

En février 2015, six projets de valorisation ont été retenus par le DPM et les conventions d'exploitation et de valorisation ont été signées avec les bénéficiaires en avril de la même année.

L'opérationnalisation des unités de valorisation projetées nécessite la conduite de travaux de mise en état de la zone industrielle relevant du domaine public portuaire. Ceux-ci comprennent la réalisation de travaux *in site* (assainissement et voiries,

alimentation en eau potable, électrification, éclairage public et téléphonie) et hors-site (renforcement des moyens de production électrique, alimentation en électricité et en eau, réalisation d'ouvrages de transfert des eaux usées).

En termes de retombées attendues, la réalisation de ces travaux permettra la construction et l'opérationnalisation des six unités de valorisation des petits pélagiques, ce qui contribuera à la promotion de la valorisation locale des captures réalisées et débarquées à Dakhla.

Le coût de réalisation de ces travaux a été estimé à 431 MDH avec une contribution du DPM de 35,00 MDH au titre des travaux hors site devant être réalisés par l'ONEE. Sur ce montant, le financement de l'appui sectoriel s'élève à 30,00 MDH dont 2,70 MDH programmés au titre de la deuxième année du Protocole.

Localisation de la zone d'installation des projets retenus dans le cadre de l'AMI



b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

Au 15 juillet 2016, l'avancement total du prestations hors-site à réaliser atteint 49% comme le montre le tableau ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = \frac{[(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]}{2}$
33%	68%	67%	40%	49%

c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à **100%** de la tranche affectée en année 2, soit 2,70 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquent pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b);(c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	2,70 MDH	49%	10%	100%	2,70 MDH	-
En M€	0,25 M€				0,25 M€	-

31. Construction de logements embryonnaires dans trois VDP

a) Description du projet

En 2004, l'ONP, l'APDPS et le DPM se sont engagés à réaliser dix VDP (Villages De Pêcheurs) à Amégriou, Tarouma, Agti El Ghazi, Aftiessat, Imoutlane, N'tireft, Lassarga, Labouirda, Ain Beida et Lamhiriz et ce dans le cadre des efforts menés pour la promotion de la pêche artisanale. Les infrastructures projetées portaient notamment sur la réalisation d'une zone de pêche, d'une zone dédiée à l'habitat et d'équipements socio-collectifs.

Initialement, le projet programmé dès la deuxième année du Protocole consistait en la réalisation de logements embryonnaires au profit des pêcheurs de trois VDP, à savoir celui de Tarouma (situé à 70 km au sud de Laayoune), d'Agti El Ghazi (50 km au nord de Boujdour) et de Labouirda (140 km au sud de Dakhla). La contribution du DPM au titre de ce projet s'élevait à 35,2 MDH, financée par l'appui sectoriel du Protocole.

Suite à la signature, en février 2016, du contrat-programme relatif au développement de la région de Dakhla Oued Eddahab, les engagements financiers du DPM ont été revus à la hausse tant en ce qui concerne leur portée que leur montant. En effet, la contribution au titre de l'opérationnalisation des VDP totalise désormais un montant de 57,6 MDH et cible les sites de Labouirda (construction de logements embryonnaires, de box pour le stockage du carburant et de magasins pêcheurs), d'Ain Beida (réalisation de box carburant et de magasins pêcheurs) et de N'tireft (construction de logements embryonnaires et de magasins pêcheurs). Les logements embryonnaires prévus initialement à Tarouma et Agti El Ghazi seront réalisés par des partenaires publics. Par lettre datée du 23 juin 2016, le DPM a fait part à la DG-MARE de la Commission Européenne du changement de la consistance du projet initialement programmé et de sa volonté de procéder à une augmentation de la contribution de l'appui sectoriel au financement de ces ouvrages (Cf. chapitre VIII.2).

Il est à noter que le planning prévisionnel de réalisation des différentes infrastructures est étalé sur la période 2016-2020. Les conventions de réalisation spécifiques, découlant du contrat-programme précédemment conclu, est en cours d'approbation par les partenaires.

Village de Pêcheurs de Labouirda (140 km au sud de Dakhla)



VDP d'Ain Beida (130 km au sud de Dakhla)



Village de pêcheurs de N'tireft (63 km au nord de Dakhla)



b) Etat d'avancement au 15 juillet 2016

Au 15 juillet 2016, l'avancement total du projet est estimé à **1%** comme le montre le tableau ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	$(e) = [(a) \times (b)] + [(c) \times (d)]$
16%	5%	84%	0%	1%

c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à **5%** de la tranche affectée en année 2, soit 0,22 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquent pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	$(d) = [\min(b); (c)] / (c)$	$(e) = (a) \times (d)$	$(f) = (a) - (e)$
En MDH	4,75 MDH	1%	15%	5%	0,22 MDH	4,53 MDH
En M€	0,44 M€				0,02 M€	0,42 M€

Le retard accusé par ce projet s'explique par le redimensionnement du projet initial et la révision de la contribution du DPM. L'avancement du projet reste tributaire de la signature des conventions spécifiques de réalisation.

32. Travaux de finition du centre régional de l'INRH à Agadir

a) Description du projet

Dans le cadre de sa stratégie de recherche de proximité, l'Institut National de Recherche Halieutique (INRH) a lancé l'idée de création d'un centre régional à Agadir dès 1998 avec une zone de compétence d'environ 450 km allant du sud d'Essaouira à Oued Draa.

Le centre a pour principales missions :

- Le suivi de l'état d'exploitation des ressources halieutiques et l'évaluation des stocks ;
- La surveillance de la qualité du milieu marin et évaluation de la salubrité du littoral ;
- Le suivi de l'état des ressources littorales et l'évaluation des gisements naturels ;
- Le suivi et l'étude socio-économique des systèmes d'exploitation halieutique ;
- La réalisation d'études sur la biodiversité marine, notamment les espèces menacées ;

- L'assistance aux professionnels et aux chambres maritimes, l'appui et le conseil aux collectivités et opérateurs du secteur.

Ce centre fait l'objet de travaux de mise à niveau pour un coût total de 15,00 MDH dont 5,00 MDH financé par l'appui sectoriel au titre des travaux de finition. Un montant de 3,60 MDH a été programmé pour la deuxième année du Protocole.

Panneau du chantier



Etat actuel du bâtiment



b) Avancement au 15 juillet 2016

Au 15 juillet 2016, l'avancement total du projet s'élève à **34%** comme le montre le tableau ci-après :

Etudes		Travaux et matériel		Avancement du projet
Poids	Avancement	Poids	Avancement	
(a)	(b)	(c)	(d)	(e) = [(a)x(b)] + [(c)x(d)]
33%	100%	67%	2%	34%

c) Tranche à débloquent

Au titre de ce projet, la tranche de l'appui sectoriel à débloquent pour le premier versement de l'année 3 du Protocole s'élève à **43%** de la tranche affectée en année 2, soit 1,54 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Tranche programmée en Année 2	Avancement du projet	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur	Tranche n°1 à débloquent pour l'Année 3	Reliquat non appelé au titre de la tranche n°1 de l'Année 3
	(a)	(b)	(c)	(d) = [min (b);(c)] / (c)	(e) = (a) x (d)	(f) = (a) - (e)
En MDH	3,60 MDH	34%	80%	43%	1,54 MDH	2,05 MDH
En M€	0,33 M€				0,14 M€	0,19 M€

Ce projet a connu un retard de réalisation au niveau de la phase de préparation des documents techniques qui a pris plus de temps que prévu. De même, l'appel d'offres pour la réalisation des travaux a été déclaré infructueux. Celui-ci sera relancé d'ici fin septembre / début octobre 2016.

VI. Synthèse de l'avancement des projets programmés au titre de l'année 2 du Protocole

De ce qui précède, l'avancement total des projets programmés au cours de la deuxième année du Protocole, pour un montant de 14,00 M€, atteint 74% des indicateurs cibles au 15/07/2016 permettant le déblocage de **10,37 M€** (14 M€ x 74%).

A ce montant, s'ajoute la tranche à appeler au titre du reliquat resté en suspens lors de l'année 2 pour 2,23 M€ (Cf. chapitre IV), soit un total de **12,60 M€** comme le montre le tableau ci-après :

Projets	Niveau de l'indicateur au 15/07/2016	Cible de l'indicateur au 15/07/2016	Taux d'atteinte de l'indicateur au 15/07/2016	Tranche programmée en Année 2 (M€)	Tranche à appeler pour le premier versement de l'année 3 (M€)	Tranche à appeler au titre du reliquat de l'année 2 (M€)	Premier versement de la tranche de l'Année 3 (M€)
			(a)	(b)	(c) = (a) x (b)	(d)	(e) = (c) + (d)
Construction de la halle de nouvelle génération de Tan Tan	100%	100%	100%	0,78 M€	0,78 M€	-	0,78 M€
Construction de la halle de nouvelle génération de Dakhla	79%	90%	88%	1,25 M€	1,09 M€	0,44 M€	1,53 M€
Construction du CAPI de Dakhla	100%	100%	100%	0,05 M€	0,05 M€	-	0,05 M€
Construction du CAPI de Laâyoune	100%	100%	100%	0,05 M€	0,05 M€	-	0,05 M€
Alimentation du PDA d'Aftiessat en énergie solaire	82%	80%	100%	0,06 M€	0,06 M€	0,32 M€	0,38 M€
Alimentation du PDA de Lamhiriz en énergie solaire	21%	80%	26%	0,06 M€	0,01 M€	0,07 M€	0,08 M€
Mise à niveau de la halle de Lamhiriz	100%	100%	100%	0,04 M€	0,04 M€	-	0,04 M€
Construction de la halle d'Amégriou	43%	100%	43%	0,16 M€	0,07 M€	0,02 M€	0,09 M€
Construction de locaux pêcheurs au port de Boujdour	45%	60%	74%	-	-	0,68 M€	0,68 M€
Réalisation de murs de clôture de ports	100%	100%	100%	0,41 M€	0,41 M€	0,11 M€	0,51 M€
Acquisition de tunnels de lavage	34%	100%	34%	0,36 M€	0,12 M€	0,23 M€	0,36 M€
Construction de locaux de stockage des contenants normalisés	92%	100%	92%	0,41 M€	0,38 M€	0,29 M€	0,67 M€
Acquisition du matériel de manutention (chariots élévateurs, convoyeurs...)	100%	100%	100%	0,19 M€	0,19 M€	-	0,19 M€
Construction du PDA d'Imourane	23%	38%	62%	0,85 M€	0,53 M€	-	0,53 M€
Construction du PDA de Tibouda	11%	38%	28%	0,73 M€	0,20 M€	-	0,20 M€

Construction du PDA de Tiguert	13%	38%	34%	0,70 M€	0,24 M€	-	0,24 M€
Création d'un point de débarquement aquacole dans la baie de Cintra	19%	50%	38%	0,74 M€	0,28 M€	-	0,28 M€
Acquisition de 20 véhicules pour renforcer le contrôle des captures	100%	100%	100%	0,13 M€	0,13 M€	-	0,13 M€
Campagnes de prospection en mer	3	3	100%	1,47 M€	1,47 M€	-	1,47 M€
Inventaire, évaluation et classement des ressources littorales	1	1	100%	0,92 M€	0,92 M€	-	0,92 M€
Mise en place d'un réseau d'observateurs scientifique de la pêche artisanale par la formation de correspondants issus des pêcheurs locaux	0	5	0%	0,17 M€	-	-	-
Prospection des fonds rocheux	1	1	100%	0,20 M€	0,20 M€	-	0,20 M€
Construction d'un laboratoire spécialisé en aquaculture à Dakhla	60%	80%	75%	0,76 M€	0,56 M€	-	0,56 M€
Construction d'une ferme aquacole expérimentale à Dakhla	95%	100%	95%	0,13 M€	0,12 M€	0,08 M€	0,20 M€
Observation du milieu marin avec un système d'observation d'océanographie opérationnelle	85%	80%	100%	0,54 M€	0,54 M€	-	0,54 M€
Harmonisation des systèmes d'exploitation	75%	80%	94%	0,26 M€	0,24 M€	-	0,24 M€
Mise à niveau des antennes de santé des gens de mer dans les ports de pêche marocains	49%	40%	100%	0,17 M€	0,17 M€	-	0,17 M€
Appui aux associations socioprofessionnelles	58%	50%	100%	0,40 M€	0,40 M€	-	0,40 M€
Renforcement du contrôle des débarquements à Dakhla	21%	30%	70%	1,00 M€	0,69 M€	-	0,69 M€
Travaux zone industrielle de Dakhla	49%	10%	100%	0,25 M€	0,25 M€	-	0,25 M€
Construction de logements embryonnaires dans trois VDP (Villages de Pêcheurs)	1%	15%	5%	0,44 M€	0,02 M€	-	0,02 M€
Travaux de finition du centre de l'INRH à Agadir	34%	80%	43%	0,33 M€	0,14 M€	-	0,14 M€
Total			74%	14,00 M€	10,37 M€	2,23 M€	12,60 M€

Conformément aux modalités de décaissement et d'utilisation des fonds de l'appui sectoriel, actées lors de la commission mixte des 4 et 5 septembre 2014, le versement de la tranche de l'appui sectoriel de la troisième année du Protocole se fera comme suit :

- **Premier versement** : celui-ci interviendra après la validation par la commission mixte de l'année 2016 du présent rapport et de la programmation annuelle et pluriannuelle

des projets devant être financés par l'appui sectoriel du Protocole. Le montant de ce premier versement s'élève à **12,60 M€** (soit 136,88 MDH au cours de change de 10,863 DH pour 1€) et correspond à 70% du montant en jeu au titre de la troisième année du Protocole (17,92 M€) ;

- **Second versement** : celui-ci concerne la tranche de l'appui sectoriel dédiée aux projets présentant un avancement en deçà des indicateurs cibles fixés au 15/07/2015 (1,68 M€) et au 15/07/2016 (3,63 M€), soit un montant total de **5,32 M€**. **Le Royaume du Maroc dispose d'un délai de 6 mois, à partir de la date du premier versement de la tranche annuelle de l'appui sectoriel, pour recalculer l'avancement de ces projets** et le degré d'atteinte des indicateurs fixés à chaque date anniversaire du Protocole.

Le montant additionnel à verser par l'UE sera calculé, pour chaque projet, comme suit :

$$\text{Montant additionnel} = \text{Reliquat non versé au titre du 1}^{\text{er}} \text{ versement} \times \text{Taux d'atteinte de l'indicateur cible recalculé}$$

Si l'indicateur de résultat fixé pour l'année N n'est pas atteint à 100% à la date de calcul, le reliquat de la fraction de l'enveloppe de l'appui sectoriel du projet sera reporté sur la tranche de l'appui sectoriel de l'année 4 et sera versé en fonction du niveau de l'indicateur calculé au 15/07/2017.

VII. Révision de la programmation et de l'affectation de l'appui sectoriel pour les années 3 et 4 du Protocole

Comme indiqué plus haut, les projets de réalisation des PDA de Tibouda et de Tiguert ont connu des difficultés d'exécution qui, faute de visibilité à l'heure actuelle, peuvent impacter leur réalisation conformément au planning initialement défini. Par ailleurs, le projet de construction de logements embryonnaires dans trois VDP a été redimensionné et la contribution du DPM a été revue à la hausse.

Par lettre datée du 23 juin 2016, le DPM a fait part à la DG-MARE de ces éléments et a proposé d'opérer les modifications suivantes :

1. Déprogrammation du projet de construction du PDA de Tiguert et financement du projet de réalisation d'un marché de gros de poisson à Inezgane :

D'un coût de réalisation estimé à 25,00 MDH, le projet de construction du PDA de Tiguert a bénéficié de deux versements au titre de l'appui sectoriel des années 1 et 2 pour un montant de 6,51 MDH. Compte tenu des difficultés de réalisation apparues, l'engagement financier exigible au titre de ce projet est estimé à 1,00 MDH, à prélever sur les versements précités. De ce fait, le montant pouvant être alloué à la construction du marché de gros de poisson d'Inezgane s'élève à 24,00 MDH (25 MDH - 1,00 MDH).

Inezgane est une ville située à environ 12 Km au sud d'Agadir. Le projet porté par l'ONP consiste à y faire construire un marché de gros de poisson sur une surface de 2,5 ha pour une surface couverte de 4.500 m².

Les principaux objectifs ciblés à travers ce projet sont comme suit :

- Accroître la consommation du poisson au niveau de la Région d'Agadir ;
- Doter la ville d'Inezgane d'une infrastructure normalisée permettant d'assurer une disponibilité permanente d'un poisson de qualité au niveau de la région ;
- Faire du marché de gros d'Inezgane un centre régional de distribution du poisson ;
- Assurer un contrôle permanent des conditions d'hygiène et de salubrité des produits grâce à l'instauration d'un système de traçabilité, gage de sécurité pour le consommateur.

Les infrastructures et équipements prévus comprennent les éléments suivants :

- Un espace de vente de poisson
- Des locaux administratifs
- Un local de stockage des contenants normalisés
- Une fabrique de glace
- Une chambre froide

- Des équipements socio-collectifs
- Un pont bascule

Les travaux de construction du marché de gros ont été lancés en février 2016 et devraient durer environ 18 mois.

Le coût de réalisation total s'élève à 53,00 MDH, la contribution de l'appui sectoriel au financement de ce projet s'élèverait à 45%

Plan de masse du marché de gros



Démarrage des travaux



2. Déprogrammation du projet de construction du PDA de Tibouda et hausse de l'engagement financier au titre de la réalisation des travaux complémentaires dans les VDP de la région de Dakhla - Oued Eddahab

D'un coût de réalisation estimé à 25,00 MDH, le projet de construction du PDA de Tibouda a bénéficié de deux versements au titre de l'appui sectoriel des années 1 et 2 pour un montant de 6,40 MDH. Compte tenu des difficultés de réalisation apparues, l'engagement financier exigible au titre de ce projet est estimé à 1,00 MDH, à prélever sur les versements précités. De ce fait, le montant pouvant être alloué à la réalisation des travaux complémentaires dans les VDP de la région de Dakhla - Oued Eddahab s'élève à 24,00 MDH (25 MDH - 1,00 MDH).

Il est proposé dans ce cadre d'allouer ce montant au projet de réalisation de logements embryonnaires dans trois VDP, programmés dès l'année 2 du Protocole. Comme précisé au paragraphe V.31, ce projet a été redimensionné suite à la signature du contrat-programme pour le développement de la région Dakhla - Oued Eddahab en février 2016.

La contribution finale du DPM consiste en la réalisation des infrastructures et équipements suivants :

- VDP de Labouirda : réalisation de logements embryonnaires, de box pour le stockage du carburant et de magasins pêcheurs ;

- VDP d'Ain Beida : construction de box pour le stockage du carburant et de magasins pêcheurs ;
- VDP de N'tireft : construction de logements embryonnaires et de magasins pêcheurs.

Le coût de réalisation total de ces projets s'élève à environ 94 MDH dont 60 MDH seront financés par le DPM.

En complément des modifications proposées ci-dessus, il est proposé de prélever un montant de 1,00 MDH sur le projet de « mise à niveau des antennes de santé des gens de mer dans les ports de pêche » et l'affecter au projet d' « acquisition d'un simulateur de pêche ». En effet, le coût de réalisation de ce dernier projet risque d'atteindre 14 MDH contre 13 MDH prévus dans la matrice de programmation et de suivi de l'année 2. Par ailleurs, un budget de 4 MDH serait suffisant pour mener à bien le projet de mise à niveau des antennes de santé des gens de mer.

La synthèse de l'impact des mouvements proposés sur la programmation de l'appui sectoriel se présente comme suit :

Montants en MDH	Matrice au 15/07/2016	Versements reçus en année 1 & 2 du Protocole	Fonds consommés par les projets déprogrammés	Virements inter-projets	Variation du coût	Total après mouvements
	(a)	(b)	(c)	(d) = (c) - (a)	(e)	(f) = (a) + (d) + (e)
Construction du PDA de Tiguert	25,00	6,51	1,00	(24,00)	-	1,00
Marché de gros au poisson d'Inezgane	-	-		24,00	-	24,00
Construction du PDA de Tibouda	25,00	6,40	1,00	(24,00)		1,00
Travaux VDP de la région Dakhla Oued Eddahab	35,22	3,42		24,00		59,22
Mise à niveau des antennes de santé des gens de mer	5,00	1,29		-	(1,00)	4,00
Acquisition d'un navire école	13,00	-		-	1,00	14,00
Autres projets	507,86	246,26		-		507,86
Total	611,08	263,88	2,00	-	-	611,08

En raison de la variation du taux de change entre la date de validation de la programmation de l'appui sectoriel au 15/07/2016 et la date de rédaction du présent rapport, le montant total de l'appui sectoriel au titre des quatre années du Protocole s'élève à 610,59 MDH comme le montre le tableau ci-après :

	Montants actualisés en septembre 2016	Equivalent en M€	Taux de change €/DH appliqué
	<u>MDH</u>	<u>M€</u>	-
Versement n°1 - Octobre 2014	154,74	14,00 M€	11,053
Versement n°2 - Octobre 2015	109,14	10,08 M€	10,823
Total versements reçus au 15/07/2016 (I)	263,88	24,08 M€	10,957
Reliquat sur versement n°2	42,54	3,92 M€	10,863
Total Tranche 2	151,68	14,00 M€	10,834
Versement sur tranche de l'Année 3	112,61	10,37 M€	10,863
Reliquat Année 1	24,26	2,23 M€	10,863
Total versement n° 3 - Octobre 2016	136,87	12,60 M€	10,863
Reliquat Année 1	18,28	1,68 M€	10,863
Reliquat Année 2	39,47	3,63 M€	10,863
Valeur tranche n°3 (II)	194,63	17,92 M€	10,863
Valeur tranche n°4 (III)	152,08	14,00 M€	10,863
TOTAL APPUI SECTORIEL (I)+(II)+(III)	610,59	56,00 M€	10,903

VIII. Projets programmés lors de la deuxième année du Protocole et dont le démarrage est prévu en Année 3

Au titre de l'année 3 du Protocole, trois projets figurant dans la matrice de programmation de l'année 2 seront lancés. Il s'agit des projets suivants :

1. Acquisition d'une vedette de sauvetage (25 MDH)

Ce projet consiste à doter le port de Tanger d'une vedette de sauvetage des vies humaines en mer avec pour objectifs le renforcement du dispositif de sauvetage maritime dans la région du Déroit, connue pour l'intensité de son trafic maritime (navires de pêche, navires de commerce, navires à passagers, plaisanciers...).

Cette acquisition permettra au Maroc de développer ses capacités en la matière, conformément à la Convention internationale SAR de 1979 dont il est partie. Elle constituera dans ce sens un outil supplémentaire qui facilitera la coopération maroco-espagnole dans le domaine de la recherche et de sauvetage dans la zone précitée.

En termes de retombées attendues, à mesurer à l'occasion de l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel, cette vedette permettrait de couvrir une zone d'intervention où opèrent près de 7.000 marins.

Caractéristiques techniques

- ✓ *Type* : Vedette rapide de haute mer en acier
- ✓ *Longueur* : 20 m
- ✓ *Largeur* : 5 m
- ✓ *Tirant d'eau* : 1,5 m
- ✓ *Vitesse* : 25 Nds

Exemple de vedette de sauvetage



2. Acquisition d'un simulateur de pêche, de navigation et de manœuvre (4 MDH)

Ce projet consiste à doter l'ITPM (Institut de Technologie des Pêches Maritimes) de Laayoune d'un outil pédagogique essentiel pour :

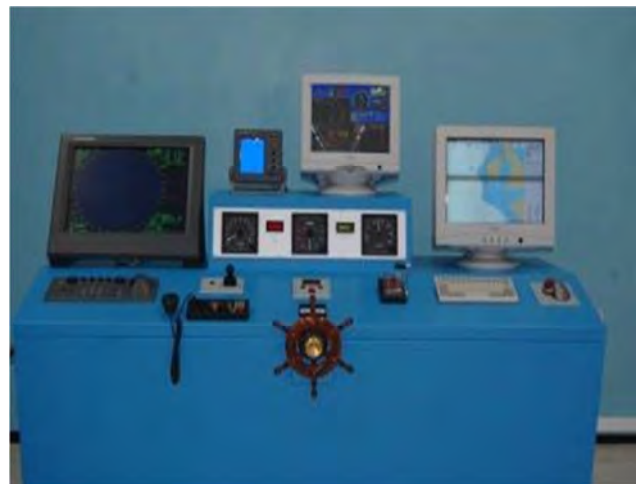
- Améliorer les méthodes d'apprentissage ;
- Adapter l'organisation matérielle de l'ITPM aux exigences de l'Approche Par Compétence ;
- Faciliter l'insertion des jeunes diplômés dans la vie active.

Il consiste en la fourniture et l'installation d'un simulateur pêche et navigation composé de équipements suivants :

- Un poste d'instructeur avec système de commande, de programmation des exercices et scénario ;
- Un poste principal constitué :
 - ✓ d'une passerelle de navigation (radar, GPS, Système ECDIS, alarmes) ;
 - ✓ d'une passerelle pêche avec commande des appareils électroniques de la pêche (sondeur, sonar, netsonde) ;
 - ✓ d'une passerelle secondaire simulée sur écrans pour 12 à 16 élèves ;
- Une salle de briefing et débriefing servant aux projections des exercices et scénarios traités.

En termes de retombées attendues, à mesurer à l'occasion de l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel, ce simulateur permettrait de former près de 120 étudiants par an.

Exemple de simulateur de pêche, de manœuvre et de navigation



3. Acquisition d'un navire école (14 MDH)

Ce projet consiste à doter l'ITPM de Laayoune d'un navire école permettant de :

- Assurer une formation professionnelle de qualité dans les métiers de la pêche ;
- Garantir la réussite de la formation selon l'approche par compétence qui se base essentiellement sur la formation pratique pour l'acquisition des compétences liés au métier de l'apprenant ;
- Faciliter l'insertion des lauréats dans la vie active ;
- Faciliter la formation continue et le perfectionnement des marins pêcheurs.

En termes de retombées attendues, à mesurer à l'occasion de l'élaboration du rapport final sur la mise en œuvre de l'appui sectoriel, ce navire école permettrait de former près de 150 personnes par an.

Caractéristiques techniques

- ✓ *Type* : Palangrier / chalutier / senneur
- ✓ *Longueur* : 20 m
- ✓ *Tonnage* : autour de 50 TJB
- ✓ *Largeur* : 5 m
- ✓ *Puissance motrice* : autour de 650 CV
- ✓ *Tirant d'eau* : 1,5 m
- ✓ *Vitesse* : 12 Nds
- ✓ *Capacité d'accueil* : autour de 24 personnes

Exemple de navire école

